

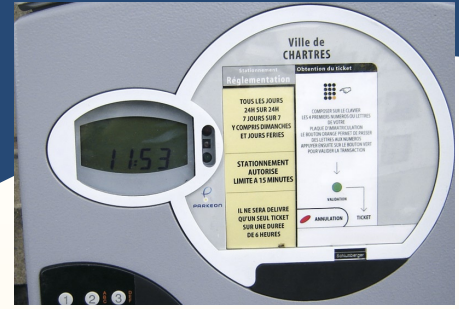
CHARTRES Votre Ville

**HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE**
LES SOLUTIONS
CHARTRAINES

SÉCURITÉ
LES PRIORITÉS
DU DÉPUTÉ-MAIRE



Le stationnement “minute”



**Le stationnement
“minute”
est destiné
à faciliter une
course ponctuelle
et rapide dans le
centre-ville : petit
achat, dépôt
de plis...**

Comment fonctionne-t-il ?

L'utilisateur retire un ticket délivré par les **horodateurs spécialisés** situés à proximité de ce type de stationnement. Pour obtenir un ticket, **l'utilisateur tape les quatre premiers chiffres de son numéro d'immatriculation.**

Il appuie ensuite sur le bouton “vert”.

Il reçoit **un ticket valable 15 minutes.**

Il le place bien en vue derrière le pare-brise de son véhicule.

Des agents contrôlent le système en permanence.

À l'issue des 15 minutes, le système ne peut être réactivé avec le même numéro de plaque.

Où trouver ces stationnements “minute” :

Place Châtelet

Rue Georges-Fessard

Boulevard Chasles

Rue Saint-Michel

Rue au lin

Place Jean-Moulin

Rue du Grand-Faubourg





Chartrains de toujours, nouveaux arrivants... des attentes entendues !

Deux ans et demi se sont écoulés depuis la prise de fonction de votre nouvelle équipe municipale. Une équipe municipale animée par le même esprit d'entreprendre et qui travaille sans relâche pour que Chartres continue sur le chemin de la modernité, tout en protégeant et en valorisant son patrimoine.

Deux ans et demi après notre élection, nous avons ré-ouvert le livret qui vous avait été distribué pendant la campagne.

Véritable agenda, il devait être pour vous un support de référence pour vous renseigner sur l'avancement des projets.

Vous pouvez constater qu'à ce stade du mandat, les cases se remplissent... et nous en ajoutons ! Nous sommes en avance sur nos prévisions, nous continuons à investir et capitalisons sur les idées nouvelles qui naissent du quotidien.

Depuis 2001, les Chartrains de toujours ont pu vérifier sur le terrain les transformations spectaculaires de leur ville, vivre et participer à sa nouvelle dynamique. Aujourd'hui, ce sont les nouveaux Chartrains qui nous donnent une autre lecture de ce que Chartres peut et doit accomplir pour continuer ce tableau.

Les gens viennent à Chartres, ils savent pourquoi et nous en avons aujourd'hui un retour direct.

Le 15 octobre dernier, ce sont près de 200 nouveaux Chartrains qui nous ont honorés de leur présence lors de la « Cérémonie des nouveaux arrivants ». Une soirée riche et très révélatrice, où chacun a pu expliquer pourquoi il avait embrassé Chartres, son dynamisme, son cadre de vie.

Voilà qui nous conforte dans les choix que nous avons faits jusqu'alors et que nous continuerons à faire chaque jour.

Une occasion aussi pour nous, qui travaillons de l'intérieur, de prendre un nouveau souffle.

Chartres est la première ville en proximité de la région parisienne où il fait bon vivre et qui allie le dynamisme d'une ville moyenne à la qualité indéniable d'un cadre de vie provincial.

Elle se transforme peu à peu en un véritable éco-quartier, où nous allons continuer à moderniser les équipements et à améliorer la qualité des services rendus à la population.

C'est au travers de ce type d'échanges, réguliers et indispensables avec les anciens comme les nouveaux Chartrains que nous affinons notre projet dans sa globalité. Et nous allons multiplier ces rencontres.

Jean-Pierre GORGES
Député-Maire de Chartres

Actu

12

- MPT de Rechèvres, ouverture prévue fin 2011



CHARTRES Votre Ville

en COUVERTURE :

Inauguration du Complexe Squash Badminton. Baptiste, un tout jeune licencié, en pleine action sur le parquet d'un des 8 courts de Squash.

**VOTRE VILLE
LE MAGAZINE DE CHARTRES**

**NUMERO 95
Novembre 2010**

**HOTEL DE VILLE
PLACE DES HALLES
28019 CHARTRES CEDEX
TEL. : 02 37 23 40 00
FAX : 02 37 23 41 99
www.ville-chartres.fr**

**DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
JEAN-PIERRE GORGES**

**CO-DIRECTEUR DE LA
PUBLICATION
ELISABETH FROMONT**

**DIRECTEUR DE
COMMUNICATION
JEAN-GUY MURIEL**

**SECRETAIRE DE REDACTION
MYLENE ROUSSEAU**

**REDACTION
JACQUELINE BRENNER**

**PHOTOGRAPHIES
GUILLERMO OSORIO
SÉBASTIEN JANVIER**

**MAQUETTE, MISE EN PAGE
PAO MAIRIE DE CHARTRES**

**IMPRESSION
IMPRIMERIE DIDIER MARY S.A.**

**TIRAGE
30 000 EXEMPLAIRES**

**DISTRIBUTION
MAIRIE DE CHARTRES**

**Dépôt légal : à parution
N° ISSN : 1257-5194**



PEFC 10-31-1795
PROVENANT DE FORÊTS GÉRÉES DURABLEMENT
Pour plus d'infos
www.pefc.org



Attention!

Votre Ville est et restera libre de toutes publicités. Tout démarcheur qui se présente pour vendre un espace publicitaire dans ce magazine est un imposteur et un escroc. Merci de nous avertir immédiatement dès lors que vous seriez contactés par ce type de démarcheurs.

Rappel!

Votre Ville est distribué gratuitement chez tous les Chartrains. Les non Chartrains qui souhaitent se le procurer peuvent le trouver gratuitement dans le hall de l'Hôtel de Ville, dans les Maisons Pour Tous et dans toutes les administrations.

26 >> Environnement

- Portes ouvertes aux serres de la Ville



30 >> Sport

- Beaulieu-les Petits Clos, le stade James Delarue



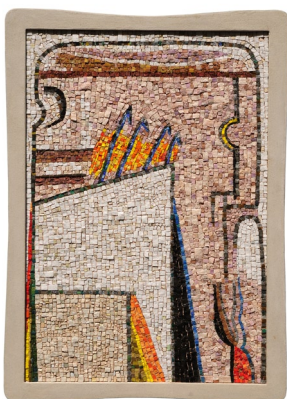
6 >> Actu

- Hébergement d'urgence : une solution préventive



39 >> Culture

- Les rencontres internationales de la mosaïque



44 >> Spectacle

- A Chartrexp, les frères Taloché



Hébergement d'urgence à Chartres : une solution préventive

Le succès de l'hébergement temporaire

La Ville de Chartres a développé depuis février des capacités d'hébergement temporaire pour prévenir les situations les plus critiques. Priorités : les femmes seules avec enfants et les jeunes.



En partenariat avec Chartres Habitat, le CCAS a mobilisé et loué huit logements tout équipés et meublés.

sonnes ont moins de vingt-cinq ans, principalement des hommes, dont un père avec son enfant. Cet hébergement a également accueilli des femmes isolées sans enfants et cinq mères seules avec des enfants.

« Ces personnes viennent nous voir directement. Quand on ne sait plus où aller, quand on ne sait plus à qui s'adresser, on demande au Maire. En général, cet hébergement permet aux gens de se retourner, et avec ou sans notre aide, ils ou elles trouvent une solution, en moyenne au bout de deux mois. Certains ensuite reviennent vers nous, et nous tiennent au courant de leur parcours. Ils ont repris contact avec leur famille, après un moment de crise, quand les relations peuvent s'apaiser. D'autres trouvent un emploi et un logement, et pensent maintenant à fonder une famille... »

Le bilan de ce « parachute social » s'avère donc extrêmement positif. « Ce succès est également dû à la qualité remarquable d'Enzo Gorla, qui au CCAS se consacre à plein temps à ces situations difficiles. Il aide les gens à stabiliser leur emploi et leur situation personnelle, il les conseille pour renouer avec leur famille, et surtout il a une capacité extraordinaire à leur faire dire les choses, et à les écouter. Parce que l'exclusion, cela commence souvent à l'intérieur de soi-même. »

Avec lui, une psychologue et les infirmières du Centre de Soins et de Prévention veillent sur leur état de santé. « Le CCAS s'engage évidemment à respecter la vie privée de chacun. Nous n'obligeons jamais. Et nous respectons la confidentialité de chaque situation. Nous allons bien sûr continuer cette démarche, en ajustant nos moyens grâce à l'expérience acquise. »

Toutes les villes connaissent les difficultés de l'hébergement d'urgence : le nombre des personnes concernées est difficilement prévisible, ce qui fait que l'Etat, qui a la responsabilité de cette question sociale douloureuse, paraît parfois pris de court. Alors la Ville de Chartres a décidé de proposer des solutions en amont, de façon à éviter à certaines personnes de se retrouver à la rue. « Nous avons remarqué que les jeunes étaient particulièrement vulnérables. C'est vrai aussi pour des femmes (et parfois des hommes) qui se retrouvent à la rue du jour au lendemain, sans logement, alors qu'elles ont des enfants à charge. C'est pourquoi la municipalité a voulu créer des capacités d'hébergement temporaire pour lutter contre cette forme d'exclusion », expli-

que Elisabeth Fromont, adjointe en charge de l'action sociale, de la solidarité et du logement.

Huit mois après sa création, le dispositif chartreain donne des résultats incontestables. Il s'adresse à des personnes domiciliées à Chartres, essentiellement des jeunes adultes de moins de 25 ans, victimes d'une rupture brutale dans leur vie pour des raisons diverses, et aussi à des femmes seules victimes de violence ou en grande détresse.

« En partenariat avec Chartres Habitat, le CCAS a mobilisé et loué huit logements tout équipés et meublés : cinq studios et trois appartements qui peuvent accueillir des familles. Depuis le 1^{er} février, trente-quatre demandes ont été enregistrées, et seize ont été prises en compte, dont un tiers provenant de familles. »

Quatre-vingt pour cent des per-

Petite enfance

La halte garderie du centre ville



L'une des deux salles d'activités.

Ouverte depuis le début octobre, la halte garderie du centre ville offre vingt places, du mardi au jeudi, à des petits Chartrains.

Située à l'angle de l'avenue du docteur Maunoury et de la rue du Docteur Gilbert, à côté du foyer résidence Silvia-Monfort, la nouvelle halte garderie offre un espace de 170 m² aux parents qui souhaitent faire garder leurs enfants quelques heures par semaine.

Deux salles d'activités, deux chambres, une salle à manger, une biberonnerie, un local à poussettes, et un jardin sont à la disposition des enfants de moins de 3 ans, le mardi et le jeudi de 8h30 à 17h30 et le mercredi de 8h30 à 12h30.

Inauguration le 25 novembre.

Ouvert
depuis septembre

Le resto U

Installé aux abbayes de Saint-Brice dans un local racheté à la Ville, le restaurant universitaire sera inauguré le 8 décembre prochain. Il accueille depuis le mois de septembre environ 80 étudiants, en 3 services. Le prix du repas a été fixé à 3 euros.

Au rez-de-chaussée, des bornes WiFi permettent aux étudiants de se connecter à Internet pendant leur pose déjeuner.





Quels sont les enfants concernés ?

Avant l'admission définitive de votre enfant dans une école publique, **cette formalité administrative est obligatoire**. Elle concerne uniquement :

- les enfants qui entrent pour la première fois à **l'école maternelle (PS) ou à l'école élémentaire (CP)** ;
- tous les enfants nouvellement installés dans la ville et en âge d'aller à l'école maternelle ou élémentaire.

Comment effectuer cette démarche ?

Vous pouvez retirer l'imprimé de préinscription :

- au service Enseignement -

Toutes les inscriptions scolaires des enfants dans les écoles maternelles et élémentaires pour la rentrée scolaire 2011/2012 commenceront le lundi 15 novembre 2010.

32 bd Chasles, à l'Hôtel de Ville, à la Mairie annexe de la Madeleine, dans les crèches et dans les Maisons Pour Tous ;

- sur le site internet (www.ville-chartres.fr) ;
- en détachant l'imprimé joint ci-contre.

Cet imprimé de préinscription, dûment complété et accompagné des justificatifs nécessaires, est à déposer ou à envoyer au Service Enseignement - Direction Générale des Services à la Population, - 32 Bd Chasles - 28000 CHARTRES (horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h).

Seuls les dossiers complets permettront aux services de la Ville de délivrer le certificat d'inscription.

L'admission de votre enfant sera validée définitivement par la direction de l'école sur présentation

du certificat d'inscription lors des journées de permanence qui vous seront communiquées ultérieurement.

Quels sont les justificatifs à joindre ?

- le livret de famille (pour les parents séparés, joindre une pièce justificative du droit de garde) ;
- un justificatif de domicile au nom des parents (factures d'électricité, loyers...) ;
- un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires à son âge (carnet de santé) ;
- un certificat de radiation pour les enfants qui changent d'école (hormis ceux qui entrent au CP).



TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA PAS ÊTRE ENREGISTRÉ.



Pré-inscription écoles maternelles et élémentaires publiques de Chartres - année scolaire 2011-2012

I - ENFANT

Nom et prénom Date de naissance [][] [][][][]

II - ECOLE

Ecole de secteur Classe

III - FAMILLE

Père

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code Postal

Ville

Tél. domicile [][][][] [][][][]

Tél. mobile [][][][] [][][][]

Nom & Adresse lieu de travail

.....

.....

Code Postal

Ville

Tél. travail [][][][] [][][][]

Mère

Nom

Prénom

Adresse

.....

Code Postal

Ville

Tél. domicile [][][][] [][][][]

Tél. mobile [][][][] [][][][]

Nom & Adresse lieu de travail

.....

.....

Code Postal

Ville

Tél. travail [][][][] [][][][]

IV - PHOTOCOPIES DES PIECES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À CET IMPRIMÉ



Livret de famille (pour les parents séparés, joindre une pièce justificative du droit de garde).

Justificatif de domicile au nom des parents (factures d'électricité, loyers ...).

Document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires à son âge (carnet de santé).

Certificat de radiation pour les enfants qui changent d'école (hormis ceux qui entrent au CP).

Dossier complet à déposer ou à envoyer : Service Enseignement - Direction Générale des Services à la Population - 32, boulevard Chasles - 28000 CHARTRES (horaires d'ouverture - du lundi au vendredi - de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00).

IMPORTANT : Seuls les dossiers complets permettront aux services de la Ville de délivrer le certificat d'inscription. L'admission de votre enfant sera validée définitivement par la direction de l'école sur présentation du certificat d'inscription lors des journées de permanence qui vous seront communiquées ultérieurement.

**Direction Générale des Services à la Population - CCAS - 32, boulevard Chasles - 28000 CHARTRES
Tél. 02 37 18 47 14 - Télécopie 02 37 18 47 35**

**Adresse postale : Hôtel de Ville - Service Enseignement - Place des Halles - 28019 CHARTRES Cedex
Tél. 02 37 23 40 00 - www.ville-chartres.fr**

Chartres, le Signature des parents :

Au collège Victor Hugo

Pédaler pour nager

80 élèves de 6^e du collège Victor Hugo se rendent à vélo, une fois par semaine, à l'Odyssée pour un cours de natation. Une opération pédagogique originale.

Au collège Victor Hugo la semaine commence par une matinée sportive pour les élèves de 6^e. Chaque lundi, ils se rendent à vélo au complexe aquatique l'Odyssée, accompagnés de leurs enseignants. Le trajet s'effectue sur l'espace sécurisé des trottoirs vélos/piétons dans la zone de réaménagement urbain de la Madeleine.

L'idée de ce transport en convoi vélos revient à un professeur d'EPS du collège, Monsieur Landemaine. Séduite par le projet, Isabelle Mesnard, adjointe chargée du Cadre de vie, a mis tout en œuvre pour que l'opération soit réalisable dès la rentrée :



Chaque lundi les élèves de 6^e se rendent à l'Odyssée à vélo.

«la principale pierre d'achoppement était le budget bien sûr ! Nous avons soumis l'idée au Conseil général d'acheter une flotte de vélos d'occasion à Center Parc. L'atelier des 3R les ont remis en état, la Préfecture a offert gilets et casques de sécurité. Elle a également formé les enfants

au Code de la route pendant tout le mois de septembre. Cette opération est pluri pédagogique ! Les jeunes ont appris la sécurité routière, découvert le travail d'un atelier d'insertion et l'art du recyclage. Enfin, ils ont appris à nager et pris goût au vélo j'espère ! »

Prêt de vélos

Pédaler pour se réchauffer !



Depuis le mois d'avril la Ville prête gratuitement 50 vélos. Après l'énorme succès de cette opération pendant l'été, les vélos sont de nouveau disponibles et une vingtaine attendent des emprunteurs à l'atelier des 3R, 34 rue Saint-Chéron. Selon Isabelle Mesnard : « la saison hivernale qui arrive est le moment propice pour essayer ce mode de transport et tester son endurance aux aléas climatiques avant d'investir dans une bicyclette ! »



Renseignements
tél. Association Les 3R,
02 37 88 05 34.

Projet de « Pôle Gare »

De nouveaux partenaires

Les travaux préparatoires à la construction du nouveau Pôle Gare de Chartres continuent.

La commission spéciale municipale s'est réunie à deux reprises.

Votre Ville avait relaté la mise en concession du projet, qui entrera au mois de septembre en phase opérationnelle, le conseil municipal de Chartres en ayant confié le mandat à la SPLA.

Depuis, Daniel Guéret, l'adjoint en charge, a continué son travail de concertation avec les propriétaires dont les maisons se trouvent à l'intérieur du périmètre du projet, comme avec les partenaires institutionnels (SNCF, RFF) et les organismes sociaux de leurs salariés.

« Pour ce qui concerne les propriétaires, vous savez que la municipalité n'a pas pour habitude de les brusquer, mais au contraire d'établir avec eux une sorte de diagnostic partagé, avant de leur faire des propositions, le « règlement à l'amiable » étant notre ligne de conduite fixée par le Député-Maire. Les discussions avancent bien.

Pour ce qui concerne les organismes sociaux de la SNCF, nous avons fait des propositions qui visent à permettre le déplacement du centre social, de l'intérieur du périmètre de la gare vers un autre bâtiment proche. Le Comité d'Etablissement a enregistré ces propositions, mais nous en évoquerons d'autres très prochainement. »

Daniel Guéret a également rencontré les cheminots-locataires des logements qui appartiennent à la SNCF, pour faciliter le règlement positif de leur situation, entre la SNCF (leur employeur), les bailleurs sociaux et les locataires.



Daniel Guéret accompagné d'élus municipaux en visite au poste d'aiguillage de la gare de Chartres.

Sur le projet lui-même, la Ville et la SPLA ont engagé des procédures d'acquisition de terrains. La fin du mois d'octobre et le mois de novembre vont permettre d'achever la sensibilisation des dirigeants nationaux des principaux partenaires institutionnels, SNCF, RFF, et aussi le Conseil Général, sur le modèle de la réunion qui s'était tenue avec l'exécutif du Conseil Régional le 31 août 2010.

En effet, la réalisation de ces acquisitions foncières « est notre premier objectif. Car je rappelle que notre engagement vis-à-vis des Chartrains, validé en 2008, prévoit de construire une rue et un parking derrière la gare, de façon à désenclaver celle-ci et à changer la vie quotidienne des usagers, en libérant la place Sépard de ses encombrements. »

De plus, « et je m'en félicite, le Conseil Municipal de Mainvil-

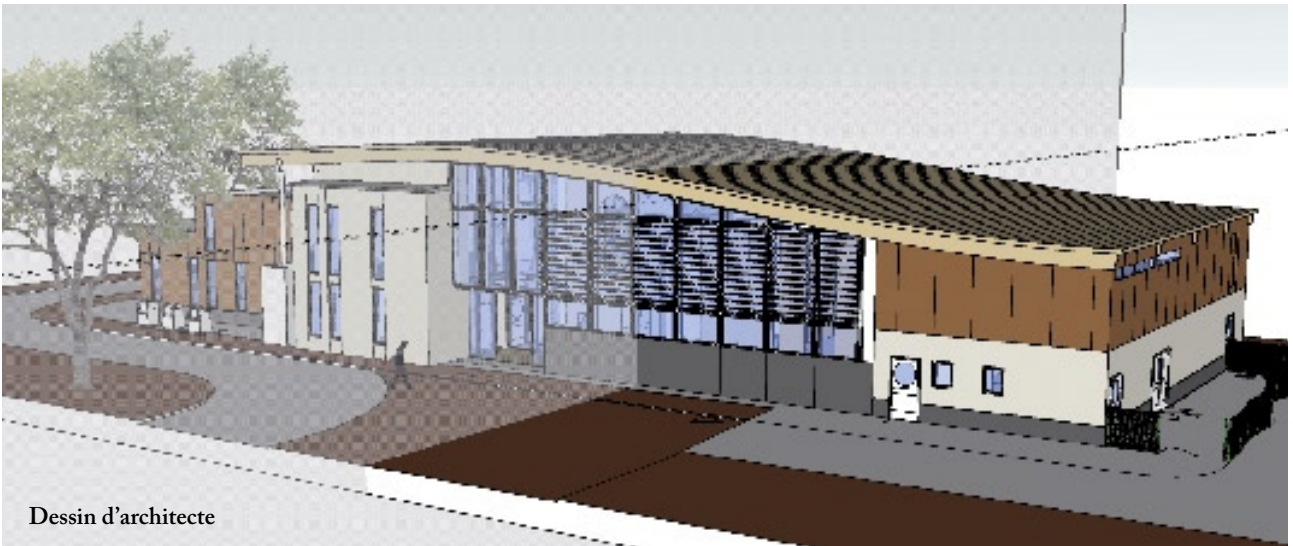
liers a accepté notre proposition et désigné dix élus pour constituer un groupe de travail conjoint avec la Ville de Chartres. De même, une autre association d'usagers, l'association de Défense des Usagers et Clients de la Ligne Paris-Chartres-Nogent-Le Mans (A.D.U.L.P.C.M.), participera désormais à nos travaux. »

Enfin, Fabienne Keller, sénateur du Bas-Rhin, et auteur d'un rapport célèbre sur la nécessaire modernisation des gares en France, viendra à Chartres le 19 novembre prochain, à l'invitation de Jean-Pierre Gorges. « Nous l'informerons sur place de la dimension du projet et elle sera ensuite auditionnée par la commission spéciale municipale « Pôle Gare », dont font partie tous les élus chartrains qui le souhaitent. A cette occasion, nous pourrions bien évidemment élargir la commission autant que de besoin. »

Quartier de Rechèvres, le 5 novembre

Pose de la 1^{re} pierre de la future Maison Pour Tous

La pose de la 1^{re} pierre de la future Maison Pour Tous de Rechèvres aura lieu le vendredi 5 novembre à 18h par le Député-Maire, Jean-Pierre Gorges. Le complexe, situé sur l'ancienne salle de la Cité, place Franz-Stock, ouvrira vers la fin 2011.



Dessin d'architecte

Le projet de l'architecte Jean-Noël Pichot, retenu par le conseil municipal de Chartres en décembre 2009, apportera aux habitants du quartier une structure permettant d'accueillir des activités associatives de proximité, des manifestations familiales et des expositions temporaires.

Sur l'ancienne salle de la Cité

Ce complexe sera implanté sur le site de l'ancienne salle de la Cité, place Franz-Stock, à l'angle de la rue de la Paix et de l'impasse Huysmans. Il s'intègre dans le projet de requalification urbaine du quartier, en prolongement des aménagements extérieurs de la place jusqu'au devant du complexe. D'une surface utile d'environ 700 m² dédiée à ces activités, il abritera aussi une zone de commerces de proximité d'environ 300 m².

L'ensemble dont le coût d'objectif sera de 1 717 038.05 € HT est ainsi réparti :
au rez de chaussée, un hall d'accueil

avec un escalier ouvert et un ascenseur, un bureau pour la gestion du bâtiment, une salle polyvalente de 230 m² divisible en plusieurs salles pour activités d'associations, de manifestations familiales et d'un centre de loisirs sans hébergement, des salles d'activités de 30 et 60 m², un office et ses annexes, des rangements suffisants pour le stockage des matériels de la structure, des sanitaires hommes et femmes séparés, accessibles aux handicapés, un local technique pour la chaufferie, des locaux spécifiques pour le ménage, le raccordement électrique.

A l'étage : une salle d'activités de 82 m², des rangements, un bureau des associations, une mezzanine donnant sur la grande salle polyvalente, une terrasse extérieure, un local technique directement accessible par l'extérieur, pour le traitement de la VMC.

Livraison prévue fin 2011

Des locaux non aménagés sont également prévus pour accueillir des futurs commerces de proximité.

Le bâtiment de forme rectangulaire

se déploiera sur toute la longueur de la parcelle. Le pignon principal donnant sur la rue de la Paix accueillera les futurs commerces en rez de chaussée. La façade s'ouvrira vers les nouveaux aménagements urbains de la place Franz-Stock et servira d'accès principal à la Maison Pour Tous.

Des stationnements propres à la MPT seront situés à l'arrière du bâtiment et compléteront les stationnements déjà mis en place sur l'ensemble de la place Franz Stock. Ce projet, dont le permis de construire a été déposé le 25 mars 2010, fait l'objet d'un appel d'offres auprès des entreprises avec pour objectif une livraison de la Maison Pour Tous vers la fin de l'année 2011.

L'association des Antillais, la Ronde de Chartres, Les Amis de Franz Stock, l'association Rechèvres Bas Menus Animation y seront hébergés.

VOUS souhaitez accéder à la propriété

CHARTRES HABITAT vous accompagne



Contactez-nous

Chartres Habitat, Pôle Accession

23 rue des Bas Bourgs, BP 137, 28 003 Chartres CEDEX.

Tél. 02 37 25 65 34

E-mail : accession@chartres-habitat.com

Conditions générales de l'offre : réservée aux Chartrains, primo-accédants, souhaitant acheter leur résidence principale. Ne pas dépasser les plafonds de ressources suivants (revenu fiscal 2008/nbre de personnes au foyer) : 1 personne : 23 688 €; 2 personnes : 31 588 €; 3 personnes : 36 538 €; 4 personnes : 40 488 €; 5 personnes : 44 425 €.

Vignette 2011

Le stationnement résidentiel gratuit, par secteur

Les résidents peuvent se munir des vignettes de couleur correspondant à leur secteur dès le 15 novembre.

Le stationnement résidentiel gratuit est accordé à deux véhicules par foyer. Ne peuvent en bénéficier que les Chartres résidant dans les secteurs concernés.

Dans la zone piétonne à accès réglementé, le stationnement demeure strictement interdit. Les riverains ont à leur disposition une vignette multicolore leur permettant de stationner dans les secteurs limitrophes.

Vignette 2011, mode d'emploi :

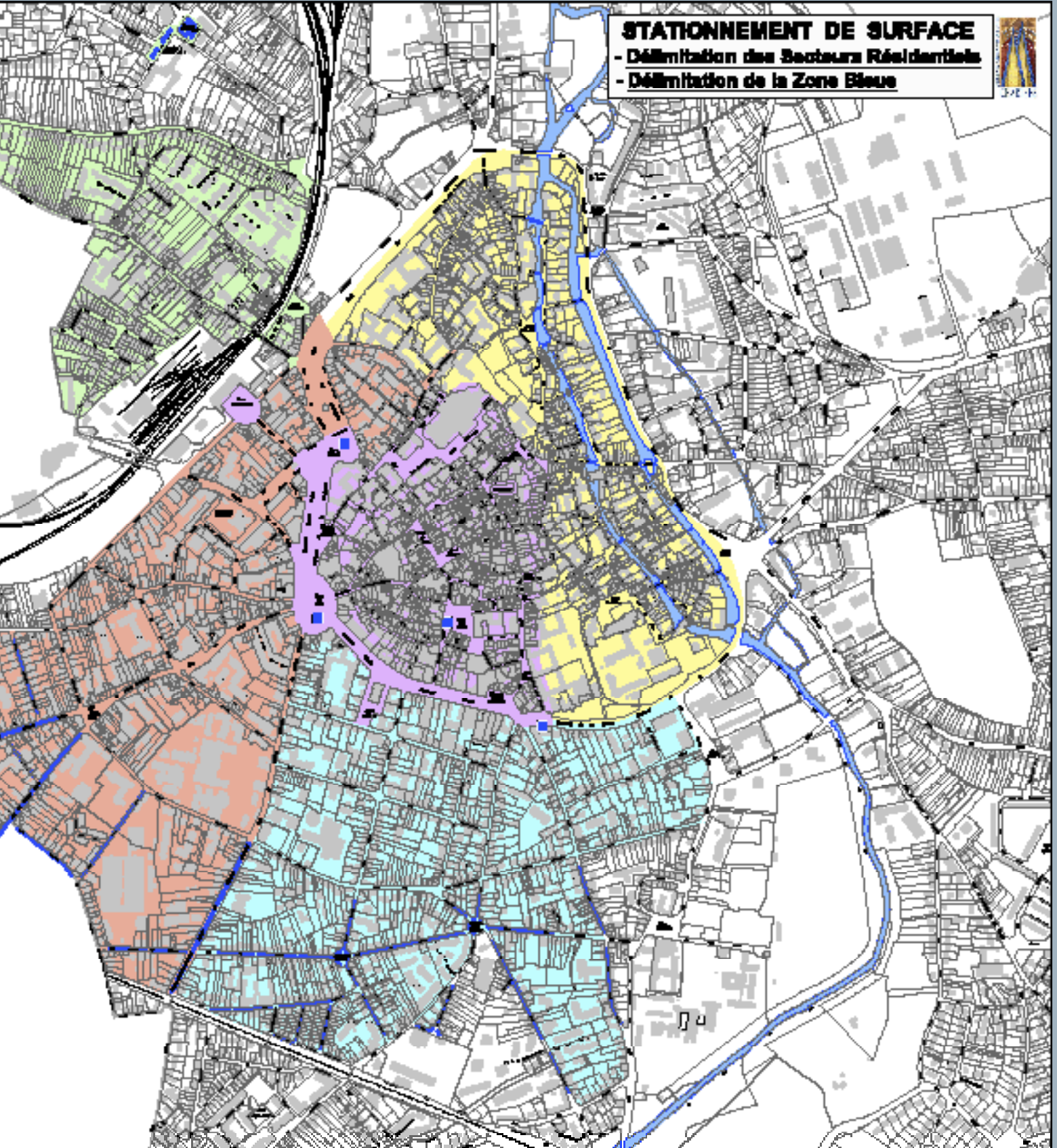
Elle doit être impérativement collée sur le pare-brise du véhicule.

Le renouvellement peut être fait à partir du **15 novembre 2010**. Les vignettes sont à retirer à l'Hôtel Maleyssie, service Voie Publique, entrée B, 2 rue Chanzy, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h. Une permanence est assurée de 9h à 12h les samedis 4 et 11 décembre, de 9h à 12h.

En cas d'impossibilité de se déplacer, une demande peut être adressée par courrier, en joignant une photocopie de la carte grise et d'un justificatif de domicile (renseignements au 02 37 23 42 83).

Pièces à présenter : la taxe d'habitation 2010, un justificatif de domicile, une pièce d'identité, un certificat d'immatriculation à jour du véhicule, pour les véhicules de société, un justificatif de l'employeur.





« Pour que Chartres reste une ville tranquille... »

La sécurité est un thème permanent du débat national. L'occasion de faire le point avec Jean-Pierre Gorges, député-maire de Chartres, sur l'action de la municipalité en la matière.



60 000 euros vont être consacrés à l'extension et à l'amélioration technique du CESU.

Votre Ville : Quel est votre sentiment sur la situation chartraine en matière de sécurité ?

Jean-Pierre Gorges : *C'est l'un des premiers devoirs du maire que de maintenir la sécurité, laquelle, on ne le dit pas assez, est après la liberté le premier des Droits de l'Homme dans notre Constitution. La ville de Chartres est plutôt tranquille par rapport à d'autres, même si rien n'est jamais acquis et que nous nous attachons tous les jours à améliorer la tranquillité des Chartrains. La Ville essaye donc d'adapter son action et ses outils à l'évolution des menaces, en répondant aux demandes des Chartrains. Le travail de la Police Municipale donne satisfaction, et les Chartrains me le disent : je leur demande d'accompagner en permanence la population, d'aider les gens. Je suis très*

exigeant à leur égard, et il est arrivé à la Ville de Chartres de devoir se séparer de certains éléments.

D'autre part, je veille à la complémentarité nécessaire entre l'action de la Police Municipale et celle de la Police Nationale, chacune étant dans son rôle défini par la Loi. Aujourd'hui, cette relation joue à plein grâce à la bonne volonté des responsables des deux polices, et je veux saluer le Commissaire Divisionnaire Meynier, Directeur Départemental de la Sécurité Publique, et celle d'Elisabeth Barrault, l'adjoindant au maire en charge notamment de ces questions.

V.V : Comment améliorer encore l'efficacité de la Police Municipale ?

J-P Gorges : *Pour l'optimiser, nous consentons de gros investissements,*

notamment en matière de vidéo-protection. Les caméras donnent des résultats. Elles sont d'abord un instrument de prévention et de dissuasion. Elles sont ensuite un outil d'élucidation, sous le contrôle du juge. Il est arrivé plusieurs fois que l'auteur d'un crime ou d'un délit soit identifié par une caméra ou plutôt par l'action d'un réseau de caméras, qui déterminent non seulement l'acte réprimandable, mais aussi le trajet du délinquant, et au bout du compte permettent son identification, puis son arrestation. Nous allons consacrer 60 000 euros à l'extension et à l'amélioration technique de notre Centre de Supervision. Nous en augmenterons le nombre des écrans de contrôle et aussi les effectifs. Car derrière les caméras, il faut du personnel qui observe la situation en temps réel et optimise ainsi la réactivité de la Police Municipale.

Dans le même esprit, je demande à nos policiers de se déplacer désormais à vélo, un instrument à la fois rapide et souple, parce qu'il peut aller vite et partout dans une ville de la taille de Chartres.

V.V : Allez-vous également augmenter le nombre des caméras ?

J-P Gorges : *Avec l'autorisation du Préfet d'Eure-et-Loir et du Président du Tribunal de Grande Instance, nous sommes en train d'ajouter 5 caméras aux 94 existantes, et nous en installerons encore 9 autres en 2011. Beaucoup d'entre elles sont destinées à la Madeleine, à la demande des habitants, sur le mail Jean de Dunois, sur les avenues Mermoz, des Sablons, rue Jo-*

seph Picard, au parc du Clos Pajot, au parc Central, au parc Barruzier à la Mare aux Moines, avenue Ambroise Paré au coin de la rue Jean Perrin, etc... Nous allons compléter également notre réseau au centre ville et à Beaulieu les Petits-clos. A la fin 2011, nous aurons 108 caméras en service, et nous avons l'intention de continuer ce maillage en 2012 et en 2013.

C'est aujourd'hui l'un des meilleurs instruments à la disposition des maires, qu'ils soient de droite ou de gauche, même si certains maires de l'agglomération semblent avoir du mal à l'admettre, à la différence de ceux d'autres villes en France.

V.V : Parlons justement de l'agglomération, car la zone urbaine ne se limite pas à Chartres...

J-P Gorges : *Chartres n'est pas une île. Et la Loi m'a confié la présidence du CISPDP (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) de l'agglomération. Nous nous réunissons régulièrement, en présence du Préfet d'Eure-et-Loir et du Directeur Départemental de la Sécurité Publique. Je remercie d'ailleurs le Préfet d'Eure-et-Loir d'avoir accepté la présidence d'une commission du CISPDP qui va s'occuper spécialement de la lutte contre l'économie souterraine. En effet, nous voyons apparaître certains commerces à l'activité suspecte et au financement opaque. C'est la conséquence négative de l'attractivité et du dynamisme de l'agglomération. Je n'accepterai jamais ici cet argent sale et ces activités douteuses.*

Mais je sais également que l'insécurité est aussi un phénomène de société aux causes multiples, notamment quand il s'agit des dérivées de certains jeunes. La Loi vient d'ailleurs de permettre aux maires de créer les Conseil des Droits et Devoirs des Familles, pour sensibiliser les parents et les enfants à certains comportements déviant. J'ai demandé la création d'un tel Conseil à Chartres. C'est un outil de prévention supplémentaire et nous devons nous en servir.

Chartres doit rester et restera une ville tranquille et agréable à vivre.

« Je leur demande de se déplacer à vélo »





De gauche à droite, Gérard Cornu, sénateur maire, Hervé Novelli, secrétaire d'Etat, Jean-Pierre Gorges, député-maire de Chartres, Michel Cibois président de la chambre de métiers, Lionel Befre, Préfet d'Eure-et-Loir.



Le stand de la Ville de Chartres avait pour thème les jumelages.



Un sculpteur de glace.

Un immense succès !

Du 8 au 11 octobre derniers, le public s'est empressé d'arpenter Chartreexpo à la découverte de la 17^e édition des Artisanales inaugurée par Hervé Novelli, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat et des PME qui a annoncé que « les assises nationales de l'artisanat auront lieu à Chartres en 2011 ».

Succès garanti de ce salon ! 73000 visiteurs, 500 exposants artisans, une surface d'exposition de 16 000 m², 150 métiers représentés, chacun y a trouvé son compte, au travers de démonstrations et d'animations présentées dans des pôles thématiques : côté saveurs, côté déco-mode, côté bâtiment, côté auto (exposition de voitures anciennes), côté happening.

Concours, démonstrations, animations culinaires, défilés de coiffure, atelier mosaïque pour les enfants, construction d'une maison écologique, sculptures sur glace, conférences sur les villes jumelées avec Chartres, concerts, se sont succédé durant ces 4 jours d'intense animation. Sans oublier les remises de trophées du plus beau chef d'œuvre, du parcours artisanal exemplaire et du plus beau stand.

Dimanche 28 novembre

La Saint-André est de retour !

A la Saint-André, on y trouve de tout ! Lieu de promenade, de causerie et bien sûr d'achat, ce « *grand marché* » est un événement local qui se perpétue depuis des décennies. Un rendez-vous en plein air le temps d'une journée, qui garde ses adeptes, quelle que soit la météo.

En plein cœur de ville, de la butte des Charbonniers jusqu'à la place Saint-Michel, plus de 130 commerçants non sédentaires venant de toute la France, sont attendus

chaque année par le public avec la même frénésie. La place Billard accueillera des commerçants de l'alimentaire.

Marchands de cochonnailles, vêtements, textiles, cuir, décoration, matériels d'équipement, présence d'associations, de bonimenteurs, une ambiance toute particulière flotte sur La Saint-André.

A ne rater sous aucun prétexte !



Gala de Noël 2010

« La folle aventure artistique à travers le monde »



A l'occasion des fêtes de fin d'année, la Municipalité et le Conseil d'Administration du C.C.A.S de CHARTRES sont heureux d'inviter les Chartrains de 65 ans et plus au spectacle de Noël, « *La folle aventure artistique à travers le monde* », le vendredi 10 décembre, salle Ravenne à Chartrexp. 2 séances sont prévues, l'une 14h, l'autre à 16h30.

Pour vous inscrire, complétez et retournez le coupon réponse ci-dessous avant **le vendredi 12 novembre dernier délai, au Centre Communal d'Action Sociale de Chartres Service Animation retraités 32 bd Chasles 28019 Chartres cedex.**

Les inscriptions seront prises suivant l'ordre de réception et dans la limite des places disponibles. Pour les couples, le conjoint de moins de 65 ans est invité.

Un carton d'invitation, adressé ultérieurement aux participants, permettra d'accéder à la salle de spectacle.

Un service de transport par autobus sera mis à la disposition des participants. Les points de départ et horaires figureront sur le carton d'invitation.

Information complémentaire : en fonction du nombre de places, le choix de votre séance pourra être inversé.

Je soussigné(e),

NOM.....

Prénom (s) M..... Mme.....

date (s) de naissance : M..... Mme.....

Domicilié(s) à Chartres, adresse :.....

Tel. *.....* indispensable

souhaite(nt) assister à la séance de 14 h ou 16h30

Inscription

Du 27 novembre au 2 janvier 2011

Chaussez vos patins !



La patinoire attend ses adeptes place des Epars du samedi 27 novembre au dimanche 2 janvier 2011.

Association des Amis des Jumelages **Hommage**



Luce Béthouart, présidente de la commission de Speyer jusqu'en 1991, a pendant plus de 20 ans, montré un engagement exemplaire dans les relations européennes et, plus particulière-

ment, dans les relations franco-allemandes. Elle nous a quittés le 15 septembre dernier. Werner Schinneller, maire de Speyer, lui avait remis, à l'occasion des 35 années de partenariat Chartres-Speyer, la médaille d'honneur de la Ville de Speyer.

Luce Bethouart a assuré bénévolement le secrétariat de l'association des jumelages, a mis les cours de langues en place, travaillant sans relâche au sein de l'association.

Son dévouement pour entretenir l'amitié entre nos deux villes a été exemplaire.

Infos BIJ

Le Service Civique

Le mercredi 17 novembre de 14h à 16h, le BIJ vous propose un atelier d'information sur le Service Civique animé par un conseiller Jeunesse et Sports.

Ce nouveau dispositif a pour vocation de simplifier les dispositifs actuels de volontariat. Le service civique se traduit par un engagement de 6 à 12 mois à temps plein, au profit d'une mission d'intérêt général proposée par des associations ou des collectivités territoriales. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site <http://www.service-civique.gouv.fr/>



Accueil Libre Anonyme et Gratuit.

Rendez-vous au Bureau Information Jeunesse du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h ; 32, boulevard Chasles 28000 CHARTRES Tel: 02.37.23.42.32 Bij28@ville-chartres.fr www.ville-chartres.fr rubrique «jeunesse»

La Ronde de Chartres fête ses 50 ans !



Un demi siècle d'existence pour la Ronde de Chartres qui compte bien fêter l'événement... en dansant !

Rentrez dans la ronde ! Danseurs et musiciens sont les bienvenus ! Les 70 membres actifs de la *Ronde de Chartres* se retrouvent à Rechèvres le lundi à 20h30 pour les débutants et le vendredi à 20h45 pour les chevronnés, autour de Geneviève Billet et de Gérard et Elisabeth Kolzner. « Toutes les danses qui sont pratiquées ont été apprises en stages ou lors de rencontres avec des amis européens. Depuis toutes ces années, le groupe a reçu et s'est rendu à Chichester en Angleterre, à Spire en Allemagne, mais aussi à Rotholz au Tyrol, en Suède, Norvège, Italie et en Bavière », évoque Geneviève Billet, responsable du groupe. « Cette année, pour le plus grand plaisir des danseurs, la Ronde de Chartres les recevra à nouveau et dansera en public comme elle l'a déjà fait avec ses amis norvégiens de

Fana et Sotra lors des « Soirées Estivales » du 6 juillet dernier ».

Festivités

Pour marquer son anniversaire, la Ronde organisera un bal cajun le 4 décembre au Compa, un barn dance anglais avec ses amis de Chichester à l'Hôtel de Ville de Chartres le 12 février 2011 et un bal bavarois, également à l'Hôtel de Ville le 16 Avril 2011.

Le samedi de Pentecôte (11 Juin 2011), elle recevra ses amis de Spire ainsi que des couples délégués de tous les groupes avec qui elle a eu des contacts durant ces cinquante années. Une animation place des Halles est envisagée.

La Ronde de Chartres clôturera son anniversaire par un grand fest-noz sur la place des Epars le 5 juillet 2011 dans le cadre des *Estivales*.

« C'est une grande satisfaction pour le groupe que la Ville de Chartres lui offre d'aussi bonnes conditions pour toutes ces manifestations, qu'elle en soit remerciée ! », souligne Geneviève Billet.

En attendant ces festivités, les Chartrains auront eu le plaisir de voir les danses percheronnes, danseurs en costume de notre région, à la fête des vendanges à Saint-Brice les 25 et 26 septembre derniers. Les costumes beaucerons et perchérons auront également été présentés et expliqués lors du 80^e anniversaire du *Cercle Philatélique Chartrain* à la Collégiale Saint-André.

Pour tous ceux qui veulent rejoindre le groupe, contactez le 02 37 34 61 82 ou consultez le site Internet : la.ronde.de.chartre1.free.fr

Les Amis de la Porte Guillaume

Une association nouvellement créée en septembre dernier s'implique dans la reconstruction de la Porte Guillaume.

La première tranche de fouilles préalables à la reconstruction s'est arrêtée le 1^{er} novembre et a permis de mettre à jour un morceau du mur de l'époque romaine, deux tonneaux du Moyen âge, divers objets utilitaires. La deuxième tranche démarrera au printemps prochain, pour explorer la barbacane nord et les fossés.

L'assemblée constitutive de l'association aura lieu le mercredi 17 novembre à 18h30, salon Montescot de l'Hôtel de Ville.

Les personnes qui souhaiteraient adhérer peuvent remplir le bulletin ci-joint.



Une soirée citoyenne

Françoise Ferronnière, adjointe à la Démocratie locale, la citoyenneté et la mémoire, vous invite à une soirée citoyenne au profit des jeunes chartrais qui ont été recensés au cours de l'année 2009-2010.

Le mercredi 17 novembre à 17h30, au salon Marceau.

avec :

- présentation de la Défense et de ses métiers par le CIRFA,
- rencontre de professionnels des différentes armées,
- rencontre avec le responsable de l'établissement de ravitaillement sanitaire de Chartres,
- rencontre avec la Gendarmerie nationale et la Sécurité civile.

Cette soirée sera suivie d'un pot au cours duquel il sera possible d'échanger avec les différents représentants de l'Armée.

BULLETIN D'ADHESION

Association des Amis de la Porte Guillaume année 2011

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel (email) :

Je vous adresse mon adhésion pour un montant de €
chèque libellé à l'ordre de l'Association des Amis de la Porte Guillaume.

- Adhésion individuelle 10 €
sous réserve de la validation par l'Assemblée constitutive de l'Association

Date et signature,

Association des Amis de la Porte Guillaume

Siège social : Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 Chartres.

Proximité, dialogue, concertation

Les élus rencontrent les Chartrains

1 Avec les collégiens de Sainte-Marie

et leurs camarades de «l'école 29» de Saint-Petesbourg, venus dans le cadre d'échanges scolaires, à l'occasion de l'année franco-russe. Patrick Géroutet les a accueillis à l'hôtel de ville.

2 Avec les présidents des clubs sportifs

Jean-Pierre Gorges, Député-Maire et Karine Dorange, adjointe chargée des sports, ont rencontré Philippe Besson (Chartres-Mainvilliers Hand ball), Jean-Léon Piat (Union Basket Chartres), Gérard Cornu (Football Club de Chartres), Loïc Bréhu (Association Sportive de Tennis de Table).

3 Inauguration de la rue Pierre Faure

Cette rue qui porte le nom d'un jésuite, grand pédagogue de l'après-guerre, relie l'avenue Victor Hugo à la rue Francis Vovelle. Elle permet aux enfants d'accéder en sécurité à l'école Jean-Paul II.

4 Juliette Falaiseau, centenaire heureuse

Elisabeth Fromont, 1^{ère} adjointe, s'est rendue aux Abbayes de Saint-Brice où le club du 3^e âge fêtait les 100 ans de Juliette Falaiseau, résidente du Val de l'Eure et membre assidu du club où elle se rend chaque semaine pour jouer aux cartes.

5 Inauguration de la fontaine rue des Ecuysers

Jean-Pierre Gorges, député-maire, et ses adjoints ont inauguré la fontaine de la rue des Ecuysers, installée par les services de la Régie de la Ville.

Réalisée en pierre de Lozère, elle est alimentée en eau par un circuit fermé. Son éclairage LED de 20 watts consomme 5 fois moins qu'un éclairage traditionnel.

6 A Beaulieu les Petits-Clos, à proximité du pôle enfance Henri IV, les élus ont inauguré le street park qui permet aux adeptes de la glisse de pratiquer leur sport en milieu naturel.

7 Déjeuner du CCAS au salon Marceau

Elisabeth Fromont, 1^{ère} adjointe, est venue saluer les 200 personnes venues participer au déjeuner organisé par le CCAS pour les personnes de plus de 60 ans qui participent régulièrement aux activités du Service personnes âgées de la Ville.





2



4



5

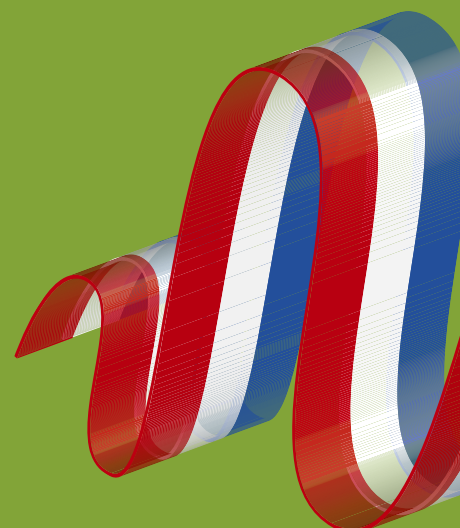
Et toujours, les permanences des élus

Les Chartrains peuvent rencontrer leurs élus lors des permanences qui se tiennent le premier mardi de chaque mois, et donc prochainement le 2 novembre et le 7 décembre, à partir de 18 heures dans les onze salles suivantes :

Ecole François Villon, Abbayes Saint Brice, MPT de Beaulieu, MPT de Saint-Chéron, MPT Forum de la Madeleine, MPT Bel-Air, MPT Rechèvres, Ecole Le Grand Jardin, Ecole Jules Ferry, Hôtel de Ville, Ecole de la Brèche.



7



Portes Ouvertes aux serres de la Ville, et des binettes offertes

A la Sainte-Catherine nettoyez les racines !



remplacer les désherbants chimiques par l'élimination naturelle des mauvaises herbes.

Pour ceux qui n'ont pas pu se rendre à la médiathèque ce jour-là, la Ville organise rue des Perriers, dans les ateliers de la Ville, une deuxième séance de signatures, le 25 novembre, jour de la Sainte-Catherine.

Pour l'occasion, le service Espaces verts organise une journée Portes Ouvertes avec visite des serres.

La Ville de Chartres offre une binette aux Chartrains, soucieux de réduire l'utilisation des pesticides, qui acceptent de signer la charte environnementale

« *zéro pesticide* » d'Eure-et-Loir Nature.

Isabelle Mesnard, adjointe chargée du Cadre de vie, a déjà offert des binettes, en septembre dernier, à 50 Chartrains soucieux de



Concours des maisons fleuries

Un duo de lauréates

Le jury du concours des maisons et balcons fleuris a rendu son verdict. Pour 2010, deux lauréates de la rue de Brétigny se partageront le prix de la Ville de Chartres.

Renée Forgeat
(photo ci-contre)
25 rue de Brétigny

Renée Forgeat habite depuis 16 ans au 25 rue de Brétigny et depuis 16 ans, elle « s'occupe de son balcon » en y mettant des fleurs et, pour les fêtes de fin d'année, des illuminations. *« Je cultive la passion des fleurs, en plus de celle de la musique »*. Cette chartraine d'origine s'est beaucoup déplacée en France, au gré des mutations de son mari qui était militaire. *« J'ai habité 6 ans en Alsace et j'étais en admiration devant la beauté des balcons alsaciens tout fleuris »*. De magnifiques géraniums rouges ornent le sien. *« C'est ma fleur préférée. J'aime beaucoup la couleur. J'ai la passion des fleurs depuis toute jeune, lorsque j'étais chez mes parents. Je ne sais pas vivre sans fleurs »*. Renée Forgeat qui travaille en restauration collective, a toujours reçu des récompenses pour son balcon fleuri, mais cette année, elle est agréablement surprise et émue d'avoir été sélectionnée pour recevoir le prix de la Ville.

Danielle Védie,
27 rue de Brétigny.

*« Pour moi,
les fleurs,
c'est la vie »*

« Il me faut des fleurs, c'est indispensable dans ma vie ! », assure Danielle Védie, 51 ans, locataire de Chartres habitat depuis 23 ans. Ouvrière spécialisée chez Guerlain, Danielle cultive amou-



Renée Forgeat, l'une des deux lauréates du concours des maisons et balcons fleuris.

reusement sur son balcon fleurs et plantes : clématites, chèvrefeuille, géraniums, hibiscus. *« Je vais maintenant mettre des fleurs d'automne. J'harmonise en fonction des saisons. Je vais planter des oignons de tulipes, des crocus. L'hiver est une saison triste. Mettre des fleurs apporte une touche de gaieté. On vit mieux avec des fleurs. Je le fais pour moi, mais aussi pour les autres. C'est plus agréable d'avoir et de voir un balcon fleuri »*. Danielle Védie a participé la première fois au concours en 1990.

« J'ai toujours eu des récompenses, mais là, recevoir le prix de la Ville, j'en suis très fière ». Danielle Védie parraine tous les ans une voisine différente, afin de lui faire partager sa passion. *« Si chacun mettait une ou deux jardinières de fleurs sur son balcon, ce serait plus joli »*.

La chronique des jardiniers de la Ville

La flore des fossés de l'Eure

Ce n'est pas toujours visible au premier coup d'œil, mais la végétation des boulevards qui couvre les talus des fossés entre la porte Morard et la porte Drouaise se caractérise par sa densité et sa diversité. Petit inventaire.

La plantation d'arbustes, réalisée par le service jardin il y a maintenant une vingtaine d'années, constitue un véritable couvert végétal qui habille et protège de l'érosion la forte pente des talus. Il se compose principalement d'arbustes de taille moyenne tels que le Prunus avec sa teinte pour-

pre, le Forsythia, l'Escallonia, le Laurier, le Pérovskia, le Céanothe, la Symphorine, le Buddleja, le Mahonia, l'Aucuba, mais aussi des plantes couvre-sol : le lierre, le Juniperus, le Cotonéaster et le Sédum.

Des arbres viennent compléter ces plantations : frênes, charmes, pruniers sauvages, pommiers à fleur, érables et aulnes qui s'installent au bord de l'eau.

Certaines plantes se sont développées naturellement, par exemple le sureau, la ronce, l'églantier ou encore la clématite sauvage aussi appelée vigne blanche ou vioerne du pauvre (une liane grimpante très volubile et qui peut atteindre très facilement 10 mètres de long). Elle a envahi des portions complètes de la clôture qui borde le boulevard.

Des plantations de bulbes de tuli-

pes et narcisses viennent apporter de la couleur au printemps.

Il ne faut pas oublier le superbe alignement de tilleuls du boulevard Maréchal-Foch, plus particulièrement la rangée installée en haut du fossé.

An niveau du pont de la porte Guillaume, au pied des remparts, dans un milieu humide et sauvage, on trouve des aulnes, des joncs, du lythrum, de la grande oseille, de la bourrache, de la menthe et autres orties.

Les jardiniers de la Ville ont planté ces dernières années des saules Exigua, des symphorines, des tamaris et des bambous.

Canards et poules d'eau ont élu domicile dans ce milieu et il n'est pas rare d'apercevoir du haut du parapet une canne couvant sur son nid.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE NATATION PRÉSENTE

3.4.5 DEC 2010 CHARTRES COMPLEXE L'ODYSSÉE



Régisport - 01 71 13 13 90 - CREDIT PHOTO: S. HENNINGER / CORIS

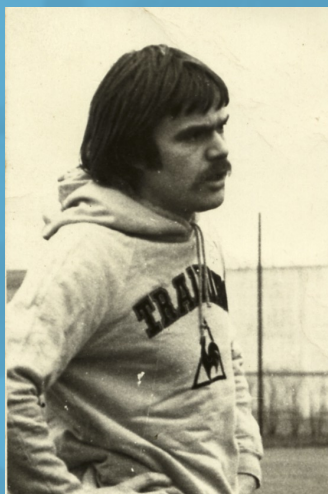
www.ffnatation.fr

RETRANSMIS PAR **RMC** INFO TALK SPORT & **EUROSPORT**



Aux Petits-Clos, le stade de la pelouse synthétique

« Il s'appellera James Delarue »



Samedi 6 novembre prochain, le Député-Maire de Chartres donnera le nom de James Delarue au stade des Petits-Clos, rue de Sours. En 2008, pour la première fois en Eure-et-Loir, un terrain de football recevait une pelouse en herbe artificielle. Les footballeurs de l'Horizon de Beaulieu y jouent régulièrement, et s'y entraînent.

Le Conseil Municipal du 21 octobre dernier a décidé d'appeler ce stade « James Delarue ». « Votre Ville » avait évoqué sa mort en juillet 2007, alors qu'il avait cinquante-sept ans seulement. Ce passionné de football avait passé sa jeunesse à Beaulieu, un quartier neuf à l'époque. Et c'est tout naturellement qu'il a joué au football à l'Horizon de Beaulieu, avant d'en devenir l'entraîneur. Il aura consacré sa vie entière à ces jeunes sportifs, au côté de Christian Darmigny, un tandem qui a contribué à la première notoriété du club.

Sa sœur se souvient : « le foot, c'était sa vie, il avait obtenu un CAP de pâtissier, et travaillait à l'usine « Triefus » aujourd'hui appelée « Diamond Industries ». Les horaires d'un salarié lui laissaient un peu de temps pour s'entraîner, ce qui aurait été difficilement le cas dans une pâtisserie artisanale. Et surtout il avait ses week-ends, pour les matches. »

C'est ainsi que l'Horizon de Beaulieu, section-football, parti de rien, a pris son élan pour parvenir jusqu'en Division d'Honneur (DH).



« C'était un passionné, avec tout ce que cela suppose. Il ne supportait ni l'injustice, ni la tricherie. Il voulait vivre son aventure jusqu'au bout. Alors il est parti jouer une saison à Lucé qui évoluait alors en troisième division nationale, aujourd'hui on dirait le CFA. Mais il n'y a jamais été heureux. Son équipe, ses copains, son ambiance, bref son horizon, si vous me passez le jeu de mots, c'était Beaulieu. »

Et c'est donc tout naturellement qu'après la fin de sa carrière de joueur, James Delarue est devenu l'entraîneur de l'équipe fanion. Mais très vite il a choisi de s'occuper des jeunes, et cela a duré vingt ans.

« Pendant tout ce temps, il a toujours été bénévole. Il continuait à travailler chez « Triefus », où laborantin au début, il est devenu agent de maîtrise puis cadre de l'entreprise, sans oublier le coaching de l'équipe de foot de l'entreprise, engagée en Championnat corporatif. »

Et Nicole, son épouse, de se souvenir : « pour vous donner une idée de son caractère et de sa passion, il faut savoir que dès son réveil le jour du match, il était dans le match. Rien d'autre ne comptait pour lui. Ni personne (sourire). Il ne vivait plus que pour le match de l'après-midi. Et c'est seulement après qu'il redevenait l'homme dont je partageais la vie. »



Horizon de Beaulieu, saison 76-77.

Chartres Mainvilliers Hand Ball

Les handballeurs chartrains vers les sommets ?



Les handballeurs chartrains évoluent en Nationale 1. Ils viennent de dépasser le premier quart de la saison 2010/2011 et occupent le haut du classement. Quelle doit être leur ambition ? Les réponses de Philippe Besson, leur président.

Votre Ville : Votre classement vous donne-t-il de l'ambition ?

Philippe Besson : *Bien sûr, mais le sport n'est pas une science exacte. La saison dernière, nous avons manqué la montée d'un cheveu, et je me garderai donc de tout optimisme exagéré, même si les joueurs et le club mettent tout en œuvre pour gagner leur montée en PRO D2.*

VV: Quelles sont les conditions pour y parvenir ?

PB : *Il n'y a qu'une seule équipe qui montera. La réponse est donc simple : battre tous les autres, c'est la meilleure manière de terminer premier. Mais la montée résulte aussi de tout un environnement. Construire une équipe compétitive est affaire de connaissance sportive, mais aussi de moyens et donc d'ar-*

gent. Pas d'équipe compétitive sans le soutien fidèle de nos partenaires, à commencer par celui de la Ville de Chartres. De ce point de vue, l'initiative du Député-Maire de fédérer les entrepreneurs de l'agglomération dans l'action de mécénat engagée via le Racing Club Chartrain, est un vrai plus pour tous les clubs qui ont de l'ambition.

Mais, je n'oublie pas que le CMHB ne se résume pas à sa seule équipe-fanion : nous engageons 14 équipes dans les divers championnats. Et toutes nos équipes de jeunes évoluent au plus haut niveau possible. Par exemple, dans la ligue du Centre, nous sommes les seuls à avoir deux équipes de moins de 18 ans, engagées l'une dans le Championnat de France, et l'autre dans le Championnat Régional.

VV: Comment recevez-vous les incitations du Député-Maire de Chartres, qui évoque l'accession en PRO D1 ?

PB : *C'est l'ambition qu'il partage avec nous. Mais l'objectif, c'est d'abord la montée en PRO D2, qui est encore loin d'être acquise.*

Et après, il faudra déjà y rester. Le sport de compétition, c'est un peu comme les élections : il faut passer le premier tour avant de pouvoir se présenter au deuxième, et le Député-Maire me comprend donc parfaitement, d'autant que on adjointe aux sports, Karine Dorange, a été une excellente joueuse de handball. Les sportifs de compétition apprennent à respecter le jeu et les adversaires, et donc à progresser un match après l'autre, une étape après l'autre.

Mais surtout, ce soutien donne de l'envie aux joueurs et motive tout l'environnement du club. La route est tracée, et nous sommes sûrs que les moyens accompagneront les résultats.

Pour vous donner une idée, le budget du club, c'est aujourd'hui 700 000 euros, soit 100 000 de plus que la saison dernière, et l'augmentation va presque intégralement au recrutement de l'équipe première. Même si ces montants ne sont pas gigantesques par rapport à d'autres sports, ce sont déjà des sommes considérables. Et nos responsabilités augmentent d'autant.



Le Président Besson «remonte» ses joueurs avant leur victoire à Gien

Tennis de Table

Un grand spectacle !

Grâce à l'installation d'une nouvelle tribune par la Ville, la salle Rosskopf peut désormais accueillir jusqu'à 300 spectateurs. Jean-Pierre Gorges, député maire, a inauguré cet équipement le 5 octobre dernier, lors de la rencontre Chartres ASTT/Istres, au cours de laquelle les locaux ont frôlé l'exploit, malgré l'absence de leur leader Gao Ning.

Photo : Par Gerell, pour sa première rencontre à Chartres a permis à son équipe de marquer deux points. Au final, Chartres s'est incliné 4-2.

Inauguration du Complexe squash badminton

Le squash frappe fort !



2000 m², 8 courts de squash, 2 terrains de badminton.



Les élus ont inauguré le Complexe en présence du président de la FFS.

« C'est le plus beau club qu'il m'a été donné d'inaugurer au cours de mes quatre mandats ! » C'est en ces termes que Jacques Fontaine, le président de la Fédération française de squash, a commenté l'inauguration du complexe squash-badminton de Beaulieu-Les Petits Clos, aux côtés d'Antoine Bouchez l'architecte, de Jean-Pierre Gorges, député maire de Chartres, de Gérard Cornu, sénateur et de Philippe Méry, président de l'Horizon de Beaulieu.

Avec ces nouvelles infrastructures qui font de ce club l'un des plus dynamiques de France, la Ville de Chartres se trouve en pôle position pour accueillir dans un avenir très proche, des compétitions européennes, voire mondiales.



Des gradins remplis pour assister aux démonstrations le week-end de l'inauguration

Au Billard Club Chartrain, les 3, 4 et 5 décembre

Les plus grands de la bande

Le Billard Club Chartrain organise pour la dixième année consécutive le tournoi national à la bande de la saison réunissant les 24 meilleurs joueurs français dans cette discipline.



Willy G rimont

Ce tournoi permet   l'issue du classement final d'acc der   la finale de France Masters qui accueille les 10 meilleurs joueurs.

Trois Chartrains d fendront les couleurs du club : Jacky Justice (5^e du ranking 2010, 4^e du championnat de France bande masters 2009, 4 fois champion de France dans diverses cat gories), Willy

G rimont (8^e du ranking 2010, 5^e du championnat de France bande masters 2009, finaliste du tournoi de Chartres 2009, double champion de France en 2003 libre et bande N1), Jean-Marie Formont, 2^e de la finale de France, bande nationale 1 en 2010, 6 fois champion de France dans diverses cat gories).

Parmi les autres participants de nombreux champions de France

en masters dont Alain R mond en 2007 et 2010, champion d'Europe en 2005, Guenet vainqueur en 2004   Chartres, Villiers vainqueur   Chartres en 2005, et de nombreux champions de France dans d'autres disciplines dont Pierre Soumagne, plusieurs fois champion d'Europe.

Billard Club Chartrain
52, rue du Grand Faubourg.

Pour tout problème technique dans la ville

Ayez le réflexe

02 37 88 44 44

Ou par Internet <http://www.ville-chartres.fr>



Un musée pour Chartres, Le rêve du capitaine François de Villiers



François de Villiers (1790-1847), capitaine d'infanterie passionné de numismatique et d'entomologie, rêvait d'un cabinet de curiosités pour la Ville de Chartres. Il souhaitait réunir à l'Hôtel Montescot ses collections personnelles au fonds de la bibliothèque publique. Son initiative s'inscrivait dans un mouvement général puisque environ deux cents musées furent ouverts en France entre 1815 et 1848.

Avec le soutien d'Adelphé Chasles (1795-1868), maire de Chartres, député et conseiller général d'Eure-et-Loir, l'idée fut adoptée et le musée installé dans l'aile est de l'Hôtel Montescot. Quand le public y fut admis le 18 mai 1834, il put admirer le tableau de Bouchot représentant les *Funérailles de Marceau*, premier don de l'Etat.

Après la mort de Villiers en 1847, les destinées du musée furent confiées à une commission administrative qui entreprit en 1869 l'aménagement de nouvelles galeries, les agrandissements de 1842 se révélant déjà insuffisants. Un premier catalogue fut publié en 1882. Mais la place manqua de nouveau en 1901.

Or, l'ancien palais épiscopal étant

redevenu propriété du Département avec la loi de séparation des Eglises et de l'Etat (1905), des négociations commencèrent dès 1908 pour héberger le musée dans le prestigieux bâtiment. Et en 1914, un bail emphytéotique fut signé : le palais et ses jardins étaient loués à la Ville pour un loyer de un franc symbolique, afin d'y installer un musée et un jardin public.

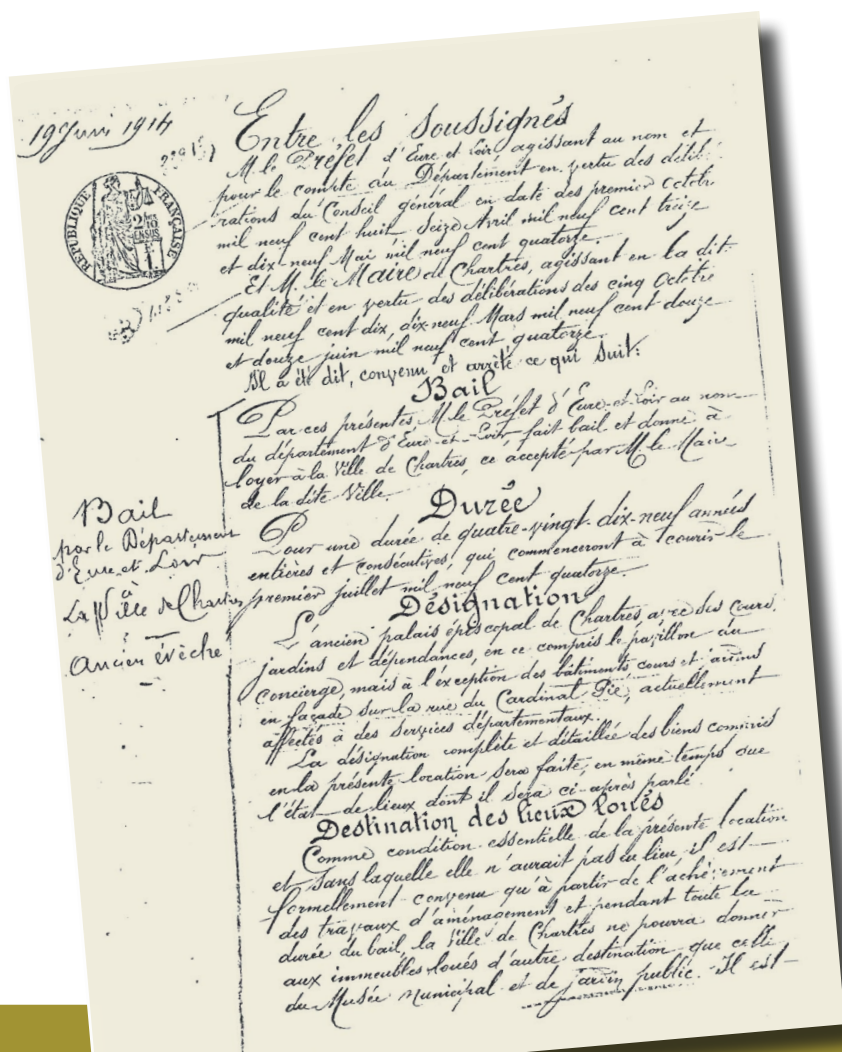
La guerre de 1914-1918 interrompit la restauration du palais, indispensable avant le transfert des collections. Ce fut en avril 1939 que le nouveau musée fut ouvert au public et le 9 juin qu'il fut inauguré officiellement, en présence du préfet Jean Moulin et du directeur général des Beaux-Arts Georges Huisman.

Durant la seconde guerre mondiale, les collections furent transférées dans les caves du château de Villebon et le musée rouvrit en 1948.

Ce nouveau départ fut aussi la naissance d'une nouvelle identité. Avec le déménagement des collections scientifiques vers un autre espace, il devenait le Musée des Beaux-Arts de Chartres.

**Juliette Clément,
Présidente de la Société
Archéologique d'Eure-et-Loir,
Directrice des Publications.
SAEL, 1 rue Jehan Pocquet,
Chartres.
Tél. : 0237369193**

www.sael28.fr



La Maison du Saumon, des salons ouverts à tous



Un lieu d'exposition pour les artistes



Vous êtes artiste et vous recherchez un « espace exposition » de caractère au cœur de Chartres ?

La Maison du Saumon vous ouvre les portes de son salon « Guy Nicot », espace adapté à vos manifestations (expositions ou expositions-vente de peinture, sculpture, photos...).

Situé au 1er étage, d'une superficie de 89m², le salon est équipé d'un matériel audio-visuel et sonore ainsi que de l'ensemble du mobilier nécessaire pour faire de votre exposition un événement d'exception.

L'organisation de votre événement à la Maison du Saumon vous permet également de pouvoir bénéficier des outils de communication de l'Office de Tourisme (annonces site Internet, presse...).

Un espace cocktail pour les particuliers

Vous êtes un particulier et vous recherchez une salle ?

Le salon « Fulbert », situé au 2e étage, vous offre un salon de caractère à deux pas de la cathédrale. Il est le plus grand des salons de la Maison du Saumon avec une superficie de 109 m², mais aussi le plus spacieux avec une hauteur sous faitage de 6,50 m. Un cadre idéal pour recevoir cocktails ou encore vin d'honneur.

Entièrement équipé (mobilier, équipement audio-visuel, sonorisation) et avec accès direct à la cuisine équipée du 1er étage), le Salon Fulbert peut être loué aussi bien en semaine que le week-end.



N'hésitez pas à contacter le service Chartres Congrès de l'Office de Tourisme au 02 37 18 50 40, votre interlocuteur privilégié pour faire de votre prochain événement un moment inoubliable.

Sans oublier que Chartres Congrès propose également un service dédié aux entreprises pour toute organisation de séminaires, journées d'étude, cocktails...

A vos agendas !

• Visites guidées :

Rechèvres, quartier et église
samedi 6 novembre à 14h30.

• A re-découvrir :

Chartres, cité médiévale
samedi 13 novembre à 14h30.

• Conférence :

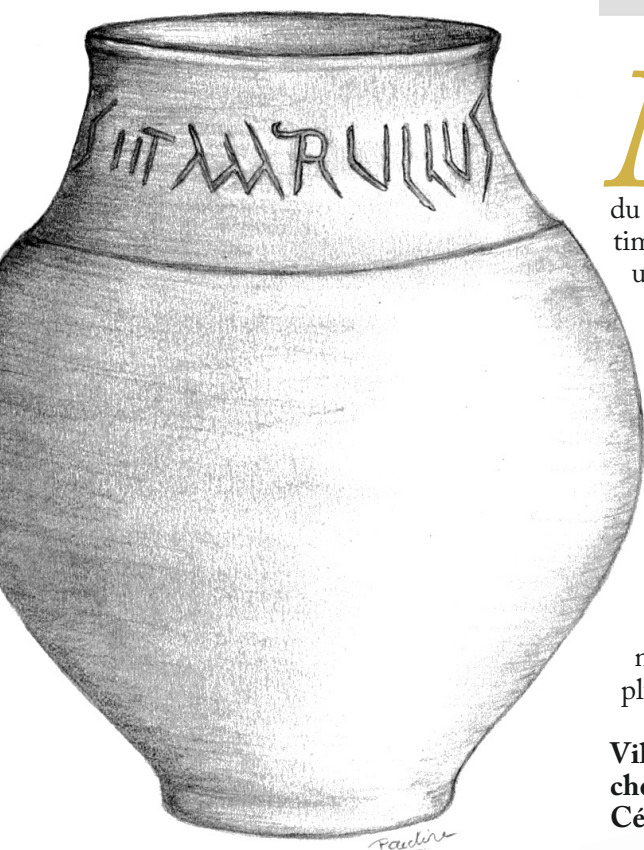
Frantz Stock
lundi 15 novembre à 15h00.

Pour plus d'informations sur l'ensemble de ces prestations, n'hésitez pas à nous contacter au 02 37 18 26 26 ou à consulter notre site Internet www.chartres-tourisme.com.

Jusqu'au 21 novembre

Qui étaient Vindemialis et Marullus ?

En juin 2005, les archéologues du service municipal découvrent, lors de la fouille dite « du Cinéma » un gobelet gravé des noms Vindemialis et Marullus. Qui étaient-ils ? Pourquoi ont-ils inscrits leur prénom sur un vase ? Imaginons leur histoire...



Représentation du gobelet complet avec son inscription/ ©Pauline Denat

Nous sommes le troisième jour avant les Ides de Mai de la dix-huitième année du principat de l'empereur Septime Sévère¹. À Autricum², dans un quartier artisanal de la ville, Marullus invite son ami Vindemialis à boire un verre de bon vin. Les deux compères fêtent l'ouverture de leur nouvelle boutique de tissus, qui, dès le premier jour, a reçu un immense succès. Pour fêter leur bonne fortune, Vindemialis et Marullus gravent « *Vindemialis et Marullus vivunt* »³. En cette journée, ils se sentent effectivement plus vivants que jamais !

Ville de Chartres – Service Archéologie – Pauline Denat, Céramologue.

Déchiffrer une inscription vieille de 1800 ans

Les céramologues⁴ étudient tous les jours des poteries et y trouvent parfois des inscriptions. Dans le cas de cette découverte, ils disposent uniquement de la partie haute du vase qui porte le graffiti « IIMIALIS IIT MARULLUS VIV »³. De nombreux prénoms gallo-romains ont été découverts dans des textes, sur des stèles ou des poteries, comme ceux de Vindemialis et Marullus. Les lettres manquantes ont donc pu être restituées car ces deux prénoms étaient déjà connus. Ce graffiti est la preuve archéologique de l'existence de ces deux chartrains au III^e siècle après J.-C.



Photographies des fragments du vase portant l'inscription gravée.

¹ 13 mai 210

² Nom de Chartres dans l'Antiquité

³ *Vindemialis et Marullus vivunt*

⁴ Archéologues spécialistes de l'étude des poteries

Jusqu'au 20 février 2011, à Saint-Eman

Enzo Tinarelli

expose sa mosaïque

Les Rencontres Internationales de Mosaïque, présentaient en avant première le mosaïste Enzo Tinarelli. L'artiste de Carrare a été reçu par l'association *les 3R* en même temps que le sémiologue Jean Arrouye à Saint-Eman.

« L'occasion de saluer une oeuvre qui s'est développée au contact des meilleurs artistes de Ravenne, dans l'atelier de Signorini et dans le sillage de Marco De luca. Enseignant à Carrare, Enzo Tinarelli, a construit une oeuvre généreuse comme en témoignent les coeurs qui parsèment les voûtes de Saint Eman » souligne Patrick Macquaire, directeur de l'association des 3R.

Un peu plus de trente oeuvres d'Enzo Tinarelli sont exposées à la chapelle Saint-Eman, rue Saint-Eman, jusqu'au 20 février prochain.

L'association *les 3R*, a ouvert depuis le 23 octobre dernier, la 8^e édition des Rencontres Internationales de mosaïque dans la chapelle du lycée Fulbert. 240 artistes y exposent leur oeuvres et participent, jusqu'au 21 novembre, au prix Picassiette.

Pendant cette période, l'association présente des conférences et ouvrent les portes de son atelier, 34 rue Saint-Chéron, à proximité



du chemin Picassiette. « un parcours de mégalithes, partiellement recouverts de mosaïque et qui offre la possibilité de découvrir les travaux faits sur le quartier des Hauts de Chartres par les 3R. Des oeuvres étonnantes souvent ignorées de la plupart des Chartrains et nichées dans les entrées de la rue Isidore, de la Rue Brandon, de la ruelle du Puits Drouet, rue des Grandes pierres couvertes, sur la Maison Pour Tous et bien ailleurs encore, sur le quartier Picassiette ».

La Maison Picassiette sera ex-

ceptionnellement ouverte le week-end du 20 novembre.

Les conférences du 20 novembre : Béatrice Propetto-Marzi et Marielle Magliozzi.

En fin de journée, remise du prix Picassiette, le prix du public et les divers prix du jury dans les catégories amateurs, professionnels, initiés, jeunes et groupes.

Renseignements
tél 02 37 88 05 34.
Chartres3r@wanadoo.fr



C. Verius Sedatus, un magicien d'Autricum?

Conférence publique animée par Dominique Joly, directeur du service Archéologie.

Vendredi 19 novembre à 20h30.
Salon Marceau, Hôtel de Ville.

Entrée : 10 euros, au profit des oeuvres culturelles du Lions Club.

Réservation :
Votre Intérieur 21 rue de la Pie.

Du 5 au 30 novembre Festival Top in Humour

L'année 2010 inspire plus que jamais les humoristes...une année donc pour rire !

Les noces de Bicarbonate



Comédie

Avec Philippe Berthier, Alain Boisard, Pascal Henriot

Du 5 au 14 novembre les vendredis et samedis à 21h et les dimanches à 16h.

Franck se marie dans 2 heures. Il attend impatiemment l'arrivée de Marco et Zacharie, ses 2 amis d'enfance, qu'il a choisi comme témoins... mais lorsque ceux-ci débarquent enfin dans la demeure traditionnelle de la belle-famille... les ennuis commencent !

Au Théâtre Portail Sud

Entrées 11€ et 15€ - Réservations au 02 37 36 33 06.

Plus d'infos www.theatreportailsud.com

Spectacle tarif B

Damien Lecamp

Création en résidence du festival
Vendredi 12 novembre à 21h.

Après Gaspard Proust en 2008, Baptiste Lecaplain en 2009... le festival propose cette année Damien Lecamp. Grande éloquence, humour typé et terriblement

sarcastique, écriture incisive et raffinée. Attention ! Talent rare. (Aide à la création de la Ville).

Salle Dominique Doussineau.

En 1^{ère} partie de soirée : 1^{er} plateau du Tremplin des P'tits Rieurs.

Entrées 5€ et 7€ -

Réservations

tél. 02 37 21 56 20.

dominic@topin humour.fr

Attila, reine des Belges ou l'Odysée d'une mère

Epopée comique

Avec Marie-Elisabeth Cornet.



Mise en scène de Samuel Légitimus et Laurent Dubost.

Du 18 au 28 novembre les jeudis, vendredis et les samedis à 21h et les dimanches à 16h.

Dans une maternité de Bruxelles, Jacqueline, enceinte de deux ans et demi, refuse d'accoucher. La médecine est impuissante, le mari désespéré. A bout d'arguments, le docteur Shoubben, fait appel au savoir new age d'une chamane wallonne qui va entrer avec nous dans la mémoire de Jacqueline. Commence alors une Divine Comédie sauce Samourai...

Au Théâtre Portail Sud

Entrées 11€ et 15€.

Réservations au 02 37 36 33 06

www.theatreportailsud.com



Découvrez la programmation sur www.topin humour.fr
Renseignements complémentaires : 06 83 54 17 08



Le banquet de la Sainte Cécile



De et par Jean-Pierre Bodin.

Avec la complicité de François Chattot.

Vendredi 26 novembre à 20h30.

Vous aimez rire, partager, admirer ? Vous aimez la France de Trenet ? Vous aimez le coin de campagne où vous avez des attaches ? Vous aimez les gens ? Vous aimez la vie, le théâtre ? Vous aimez les acteurs et la musique ? Alors, pas de doute, vous adorerez Le Banquet de la Sainte Cécile.

Au Théâtre de Chartres

Entrées : 15€ et 22€

Réservations

tél. 02 37 23 42 79.

www.theatredechartres.fr

Club Topins

En vous inscrivant au Club des Topins (10 € l'adhésion annuelle) vous bénéficiez de réductions sur les spectacles du festival.

Renseignements :

dominic@topin humour.fr

Tél. 02 37 35 08 94 ou

06 83 54 17 08.

www.topin humour.fr

Au Théâtre de Chartres

Stand Alone Zone

Théâtre, danse, vidéo

Mardi 9 novembre à 20h30.



Système Castafiore, véritable joyau poétiquement inspiré des univers fantastiques de Georges Méliès et d'Enki Bilal, se pose le temps d'une soirée au Théâtre de Chartres. Stand Alone Zone propose un théâtre chorégraphique où humour et onirisme se conjuguent à merveille.

Le Terrier

Théâtre danse, d'après la nouvelle de Kafka.

Mardi 16 novembre à 20h30.



Tel un vieux couple, une comédienne et un danseur, collés à leur canapé et à leurs certitudes, s'enferment dans leur cocon, persuadés que tout est hostile hors de cette bulle. Denis Plassard se nourrit du décalage et n'hésite pas à utiliser le ressort de la dérision et de l'humour.

Les Corbeaux

Danse

Jeu-di 18 novembre à 20h30.



Comment devenir corbeau sur scène ? Pour y répondre, Josef Nadj s'est associé au musicien Akosh Szelevényi, qui partage sa vision du monde et connaît lui aussi les oiseaux noirs!

Stage de danse contemporaine

Samedi 20 novembre de 10h à 17h

Autour du spectacle Imago, par la compagnie Étant donné.
Tarif 10 €.

Le Quatuor à cordes de Budapest et Michel Bienaimé

Musique classique

Samedi 20 novembre à 20h30.

La tradition tzigane alliée à la rigueur germanique. Le tragique mouvement de quatuor en ut mineur de Schubert suivi du 16^e et dernier quatuor à cordes de Beethoven ouvriront ce concert exceptionnel.

Imago

Danse

Mardi 23 novembre à 20h30.



Cinq femmes explorent l'évanescence, l'évanouissement de l'être et de l'image pour laisser place à l'évidence des conséquences. Un spectacle de pure poésie, à ne pas manquer.

Tarifs de 22 à 12 €.

Les courants de la danse contemporaine

Conférence

Jeu-di 25 novembre à 19h30.

Avec Rosita Boisseau, journaliste spécialisée danse pour le Monde et Télérama

Gratuit. Réservation obligatoire.

Une Belle journée

Théâtre

Mardi 30 novembre, mercredi 1^{er} décembre, jeudi 2 décembre, à 20h30.



Elles sont deux. Encore demoiselles. À la campagne. Elles se connaissent. Elles ont vieilli ensemble. Elles ont décidé que cette journée serait une belle journée.

Renseignements

et réservations :

Théâtre de Chartres,

boulevard Chasles.

Tél. 02 37 23 42 79.

billetterie@theatredechartres.fr

www.theatredechartres.fr

Au Théâtre de Poche



Jeunesse ▲ sans Dieu

D'après Ödön von Horváth

Compagnie de l'Astrolabe

Mise en scène : Emmanuel Ray
avec Nicolas Pichot

Création sonore : Tony Bruneau

L'histoire est simple, et à la fois terrible : dans l'Allemagne de l'entre-deux guerres, un professeur d'histoire-géo assiste impuissant à la montée du nazisme dans l'esprit de ses élèves, une classe d'adolescents. Entre lâcheté et hébétude, le professeur se plie au jeu de l'idéologie dominante... Mais un événement va tout faire basculer et lui faire prendre conscience de sa propre responsabilité...

Vendredi 12 novembre à 20h30

Samedi 13 novembre à 20h30

Dimanche 14 novembre à 17h

Judi 18 novembre à 20h30

Vendredi 19 novembre à 20h30

Samedi 20 novembre à 20h30

Dimanche 21 novembre à 17h.

Tarifs : 12 € et 9 €

Répétition publique jeudi 4 novembre à 18h30.

EXPOSITION

**L'association Am'Arts présente,
au foyer du Théâtre de Poche.**

Les bleus à l'âme... de Ghislaine Ferreira

Ghislaine Ferreira, Ghislaine Ferreira est une artiste expressionniste dont l'atelier est situé à Angers.

Elle se sent proche du Serge Labeorre artiste majeur bordelais. Comme lui, son travail est dans la spontanéité. Elle avance, exploitant les hasards, les erreurs qui nourrissent souvent les doutes mais qui touchent au profond de l'être.

Elle souhaite que ses œuvres soient le reflet de sa personnalité vraie en exprimant avec violence

ses passions, ses douleurs. Elle est dans l'urgence, consciente que tous les instants sont importants à vivre et à ne pas perdre. C'est peut-être pour cela qu'elle possède une grande vitalité créatrice qu'elle présente avec joie et enthousiasme. Belle rencontre quand l'amour de la vie et de la peinture fusionnent !

Entrée Libre.

Du 15 octobre au 3 décembre.

Une rencontre est prévue avec l'artiste le dimanche 14 novembre de 14h30 à 18h.

2 rue Georges Brassens

28000 Chartres

Réservations :

02 37 33 02 10



Au Théâtre du Seuil

Bruno Cherrier

Chanson Humoristique

Après avoir longuement étudié Platon, abordé les philosophes classiques (Descartes, Spinoza) et s'être délecté des grands penseurs Allemands (Kant, Herbraü, Lowenbraü), Bruno Cherrier fit la découverte des fondamentalistes modernes (Guy Roux, Raymond Domenech, Nicolas Anelka) et écrit un spectacle de chansons dont on a pu dire qu'il apportait un certain éclairage sur ce qu'il convient d'appeler un monde mondial. Pour ce spectacle guitare voix d'une vingtaine de chansons il n'est pas franchement nécessaire de se munir d'un dictionnaire latin-moldave



et la tenue vestimentaire est libre quoique le sombrero soit déconseillé en cas de grosse affluence. Les paroles des chansons font l'objet d'une attention toute particulière afin qu'elles restent intelligibles d'où la suppression de l'ensemble de tam tam mongols qui à l'origine était pressentis pour soutenir le texte.

**Vendredi 12 et
samedi 13 novembre
20h30.
14€ et 11€ tarif réduit
1h30.**



Mariscal

Chanson Française / A cappella

Le fait d'être passé par le théâtre, la danse, l'impro avant de faire ce qu'on appelle de la chanson fait qu'un concert de Mariscal n'est pas juste un concert de chanson française mais le one man chanteur show d'un bonhomme à l'élasticité vocale étonnante. Auteur, compositeur, interprète, cet artiste touche à tout surfe avec élégance sur le minimalisme, l'intime et l'atypique. Il propose une invitation à la rencontre, à la découverte. Sans fioritures, ni artifices, il se livre tel qu'il est. Muni de sa guitare et de ses pé-

dales à effets, il nous reçoit avec énergie et sensibilité offrant des textes que l'on imagine autobiographiques. Au fil des notes, il sillonne un monde conceptuel où l'élasticité vocale épouse une plume affûtée, aux touches d'humour et d'anticonformisme qui interpellent et apostrophent. Un concert de chanson française pas tout à fait comme les autres.

**Vendredi 26 et
samedi 27 novembre
20h30.
14€ et 11€ tarif réduit
1h30.**

THEÂTRE DU SEUIL

Chapelle Saint Julien
Rue Saint Julien- Chartres

- 14€ et 11€ tarif réduit
- 1h30
- Site : <http://www.theatreduseuil.com>
- Mail : theatre.du.seuil@wanadoo.fr
- Tel : 02 37 36 89 30

À Doussineau et Chartreexpo

Le langage des signes

Mardi 16 et mercredi
17 novembre à 15h.

*Dans le cadre de la semaine
du handicap.*

L'Atelier d'initiation à la langue des signes (LSF) vous apprendra à communiquer avec des personnes sourdes ou malentendantes.

Entrée libre sur réservation.

Pour tout public.

Renseignements
tél. 02 37 23 41 42.

réservation.doussineau@ville-chartres.fr

Chlore et Froissement de Nuits

Théâtre

Samedi 20 novembre à 20h30.

Auteurs : Karim Serres (Chlore) et

de Dominique Paquet
(Froissement de Nuits).

*Dans le cadre de la semaine
du handicap.*

Deux adolescents oubliés à la piscine qui possèdent un handicap. Aïda ne voit pas et Rocco n'entend pas.

7€ et 5€ tarif réduit

Tout public à partir de 7 ans.

A l'occasion du spectacle musical de Chlore et Froissements de nuits une rencontre est organisée à la Bibliothèque Louis-Aragon à 15h.

Accompagnée de Bruno Netter, Monica Companys présentera ses éditions de livres et de jeux en langue des signes française. Ateliers de LSF les mardi et mercredi de 14h à 16h.

Renseignements
tél. 02 37 23 41 42.

réservation.doussineau@ville-chartres.fr

*Dans le cadre du festival
Top in humour*

Les Frères Taloche

Nouveau spectacle, humour burlesque.

Samedi 27 novembre à 20h30.

Duo comique phare de la télé franco-belge, les frères Taloche sont devenus depuis 15 ans les stars du mime burlesque. Ils nous reviennent avec leurs nouveaux sketches.

Salle Ravenne Chartreexpo.

25€ tarif unique.

Renseignements et réservations
tél. 02 37 23 41 42.



Théâtre

Naxos nominée aux Awards d'Edimbourg

Thomas Marceul consacré

La compagnie théâtrale *Naxos* est basée à Chartres depuis 2001. Elle a été nominée aux *Stage Awards d'Edimbourg*, en la personne de son comédien et directeur artistique Thomas Marceul, dans la catégorie du meilleur comédien seul en scène, pour son spectacle créé à Chartres en 2007 *Hamlet*,

la fin d'une enfance.

Le festival d'Edimbourg fait figure de plus important festival théâtral mondial. Une consécration donc pour le jeune acteur chartrain.

La Compagnie *Naxos* présentera sa nouvelle création *Le journal d'Anne Franck* à la salle Doussineau, les 8, 9, 10 novembre à 10h,

14h, le 13 à 20h30, le 14 à 17h.

Mise en scène : Julia Picquet, avec Fanny De Donceel, Lisa Lefort et Francis Ressort.

Réservations au 02 37 23 41 42.

(A noter que la pièce Hamlet, la fin d'une enfance se joue au Lucernaire à Paris jusqu'au 4 décembre. Réservations au 01 42 22 66 87).

Festival du Légendaire

Le programme :

Les contes aident-ils les enfants à grandir ?

Conférence contée par
Praline Gay-Para.

Vendredi 12 novembre à 17h30.
Auditorium de la médiathèque
l'Apostrophe.

Entrée libre - Durée : 1h30.

A travers une sélection de contes, la conteuse qui est aussi auteur, chercheuse et formatrice, met en lumière ce que les enfants aiment tant retrouver dans les récits transmis par l'oralité.

Renseignements
tél. 02 37 23 42 00.

Trois petits contes et puis s'en vont

Contes pour les tout-petits
par Praline Gay-Para (de 0 à 3 ans).

Samedi 13 novembre à 10h15
et 11h15.

Bibliothèque Louis Aragon
(La Madeleine).

Entrée libre - Durée : 20 min.

Des histoires à danser et à rire, à chanter ou à dire. Les mots rythment les images ; les percussions chahotent les petites oreilles.

Réservations :
02 37 88 45 20 (places limitées).

Contes des neuf continents

Contes à la carte autour du monde
par Praline Gay-Para.

À partir de 7 ans.

Samedi 13 novembre à 15h.

Bibliothèque Louis Aragon
(La Madeleine).

Entrée libre - Durée : 1h.

Le conte traditionnel et le récit de vie contemporain s'enchevêtrent, les continents se mêlent et les histoires jaillissent, poétiques, plaisantes ou bouleversantes.

Réservations : 02 37 88 45 20.

Il était une femme

• Le caravansérail des femmes qui content.

Avec la complicité de Nezha Chevê.

À partir de 10 ans.



Dimanche 14 novembre à 15h.

Au Compa.

Entrée libre - Durée : 1h15.

Un florilège d'histoires à la gloire des femmes qui, à l'exemple de Shéhérazade, triomphent par leur intelligence, leur savoir, leur dévouement, leur humour, leur patience ou leur amour...

Thé à la menthe et friandises orientales à 16h30.

• La quête d'Isis

Mythologie égyptienne avec Catherine Zarcate.

À partir de 10 ans.

Dimanche 14 novembre à 17h.

Durée : 1h30.

Le grand Le grand mythe fondateur de la civilisation égyptienne restitué avec la vision et la verve de l'une des conteuses les plus emblématiques du renouveau du conte. Une quête initiatique où Isis doit retrouver le corps de son époux Osiris qui dérive dans un sarcophage sur le Nil afin de lui

redonner vie pour pouvoir donner naissance à leur fils Horus. Le jeune dieu est en effet le seul à pouvoir vaincre le redoutable Seth, le meurtrier de son père, le maître du désert rouge... Un mythe qui symbolise la lutte éternelle pour la vie, un récit lié à la culture du blé et au cycle nourricier de la crue du Nil, au culte de la Déesse-Mère.

Réservations, tél. 02 37 84 15 00.

Tarifs : 6 € et 3 €.

Autres rendez-vous légendaires

Cycle d'ateliers-conte autour du thème des « femmes qui content »
Contes en milieu pénitentiaire : deux conteurs du festival interviennent à la Maison d'arrêt de Chartres.

Renseignements et inscriptions
au 02 37 84 05 97

ou 06 80 20 92 85.

damesnil@laposte.net

Les animations de la médiathèque :

MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

A découvrir : 2 films jeunesse dont un en version originale, 3 documentaires proposés par les vidéothécaires et 1 autre film programmé par l'association Ciné Clap. Le Mois du film documentaire permettra également de mettre l'accent sur les 2200 DVD documentaires de l'Apostrophe.

FILM

LA CLASSE DE MADAME LISE

De Sylvie Groulx, 2006, 1h30
Au fil d'une année scolaire, la réalisatrice observe les défis auxquels font face les enfants de la classe de madame Lise, mais aussi leurs remarquables progrès, leurs rêves, leurs espoirs.
> **Samedi 13 novembre**
> 15h30, l'Apostrophe.

FILM

ALIMENTATION GÉNÉRALE

De Chantal Briet, 2006, 1h24
À la cité de la Source à Epinay-sur-Seine, dans un centre commercial à l'abandon, l'épicerie d'Ali reste l'unique lieu d'échange, un refuge où peuvent se retrouver les habitants du quartier. Cette chronique met en valeur ce petit commerce de banlieue d'où jaillissent malgré les difficultés, la chaleur humaine, le rire, la convivialité.

> **Samedi 20 novembre**
> 15h30, l'Apostrophe.

FILM CINÉ CLAP

L'ENFER D'HENRI GEORGES CLOUZOT

Documentaire de Ruxandra Medrea et Serge Bromberg, France, 2009, 1h34

En 1964, Henri-Georges Clouzot choisit Romy Schneider et Serge Reggiani, pour être les vedettes de L'Enfer. Un projet énigmatique et insolite, un budget illimité, un film qui devait être un "événement" cinématographique à sa sortie. Mais après 3 semaines de tournage, c'est le drame.

> **Mardi 23 novembre**
> 20h30, L'Apostrophe, auditorium
Entrée sur adhésion

FILM JEUNESSE EN ANGLAIS

SOUS-TITRÉ EN FRANÇAIS

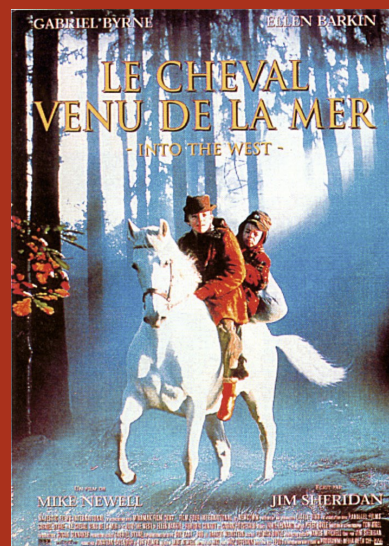
INTO THE WEST : LE CHEVAL VENU DE LA MER

De Mike Newell (Grande-Bre-

tagne), 1994, 100 mn.

Un conte de fées qui met en scène un cheval aux pouvoirs magiques.
À partir de 8 ans.

> **Mercredi 24 novembre**
> 15h30, l'Apostrophe, auditorium



FILM

CAMERA KIDS

De Ross Kauffman et Zana Briski, 2004, 1h23

Quartier chaud de Calcutta : un groupe d'enfants, fils et filles de prostituées.

Accompagnés de la photographe new-yorkaise Zana Briski qui leur enseigne l'art de la photographie, ils sont embarqués dans un voyage extraordinaire qui va les transformer.

> **Samedi 27 novembre**
> 15h30, l'Apostrophe.

Pour en savoir plus sur le cinéma documentaire :

EXPOSITION

REGARDS DOCUMENTAIRES

réalisée par la Bibliothèque Publique d'Information et l'association Images en bibliothèque.

> **Du 2 au 27 novembre**
> L'Apostrophe



FILM JEUNESSE

SUR LA TERRE DES DINOSAURES

De Tim Haines, 2000, 29 mn.
Réalisé en images de synthèse. L'histoire des dinosaures jusqu'à la grande crise d'extinctions qui frappa la Terre à la fin de cette ère, il y a 65 millions d'années.

À partir de 8 ans.
> **Mercredi 10 novembre**
> 15h30, l'Apostrophe, auditorium

Médiathèque L'Apostrophe
1, bd Maurice-Viollette
28000 Chartres
Tél. : 02 37 23 42 00
apostrophe@ville-chartres.fr
www.bm-chartres.fr

Croquer la nature avec le Muséum

Le muséum de Chartres vous propose de « dessiner au naturel » en créant votre encre violette à partir du fruit du sureau.

François Guiol, dessinateur-illustrateur spécialisé dans le dessin naturaliste et scientifique animera un atelier de découverte du dessin animalier à partir de cette encre insolite.

Par l'observation des animaux naturalisés, chaque visiteur sera conseillé sur les différentes techniques graphiques à utiliser. Enfants et adultes pourront ainsi réaliser leur propre dessin.

**Au Muséum,
le dimanche 21 novembre
de 14h à 18h,
5 bis bd de la Courtille
28000 Chartres.
Tél : 02 37 88 43 86
museum@ville-chartres.fr
<http://www.villechartres.fr>**



Tête de Perdrix grise (Perdix perdix) réalisée par François Guiol en 2009 à l'encre de Sureau noir (Sambucus nigra).

Les rendez-vous du Muséum

En partenariat avec l'association Jalmaev d'Eure-et-Loir (jusqu'à la mort, accompagner la vie)

Conférence

Mardi 9 novembre à 20h30

Vous avez dit « rite » ?

Mais ça sert à quoi, les rites ?

Les rites et leur place à notre époque par le Dr Dominique Desmichelle, médecin généraliste et psychanalyste, attaché à l'unité d'évaluation et de traitement de la douleur. Hôpital Pasteur (Chartres).

Au Centre universitaire de Chartres, 21 rue de Loigny-la-Bataille à Chartres - Stationnement au parking « visiteurs ». Entrée libre dans la limite des places disponibles.

Renseignements :

Muséum : 02 37 28 36 09 &

Centres.Sciences : 02 38 77 11 06

Les rencontres d'Albert Blanchard Jules Edouard Moustic

Suite au succès du film *Des hommes et des Dieux* de Xavier Beauvois, grand prix du jury à Cannes, un jeune réalisateur Amir Shadzi a eu l'idée d'en faire une parodie pour groland point con.

J'ai eu la chance d'être appelé pour jouer Frère Amédé ! Une journée de tournage en studio, à la plaine Saint-Denis. C'est là que je rencontre Jules Edouard Moustic. Personnage très sympathique avec qui j'ai pu discuter juste avant le tournage. Merci Jules pour cette belle aventure !



Association des Samedis musicaux

Deux concerts d'exception en novembre

Guy Leuvrey, président de l'association des Samedis Musicaux, propose deux concerts donnés par des artistes chaleureux et talentueux, les 20 et 27 novembre prochains.

«L'Offrande Lyrique»

Ensemble Vocal de Versailles avec 15 choristes.

Chef de chœur : Romain Champion. Musique vocale d'Eglise au XVIII^e siècle (France et Europe).

Flûtes à bec : Mathilde Ségard, Hermine Martin, Laure Line Devaux, Aurora Célanie.

Théorbe : Romain Falick.

Viole de gambe : Robin Pharo.

Orgue positif : Kana Futagami.

Le samedi 20 novembre à 20h30 à



l'Eglise Saint Aignan à Chartres.

Et une Soirée Schubert, le samedi 27 novembre, à 18 h, au Château d'Esclimont, salle des Trophées.

Tarifs : 15 €. Adhérents 12 €. Enfants de moins de 12 ans : gratuit.

Location : *l'Asne qui Vielle*, 10

cloître Notre Dame
28000 Chartres
tél 02 37 21 39 46

• Au secrétariat de l'association :
Colette Leuvrey
22 rue Jean d'Ayen
28130 Maintenon
tél 06 87 96 15 29,
ou sur place le jour du concert.

Samedi 4 décembre à 20 h 30
au Théâtre de Chartres

Haydn, Schubert et Mendelssohn



L'Orchestre Symphonique de Chartres propose son nouveau programme consacré à 3 musiciens allemands de la période

classique et préromantique : Haydn, Schubert et Mendelssohn.

Si ces compositeurs sont souvent au répertoire de la formation chartreuse, la grande nouveauté de ce concert sera le rôle donné à Fabrice Héricourt qui, en plus de diriger ses musiciens, nous montrera une autre partie de son talent et assurera la partie soliste du Concerto pour hautbois de Joseph Haydn.

Théâtre de Chartres.

Samedi 4 décembre à 20 h 30.

Prix des places : 10€
tarif réduit : 5€.

Messe de la Saint-Hubert



L'association Rallie Saint-Hubert, trompes de chasse de la Beauce et du Perche, honorera Saint Hubert, le samedi 6 novembre à 18h au cours de la messe à la cathédrale.

Sonneurs et amis des sonneurs se retrouveront ensuite au restaurant de l'hippodrome à 20h.

Réservations au
06 85 02 04 56.

Au Musée des Beaux-Arts

Le dragon

Sur tous les continents, l'imagination des hommes a créé un dragon. Cet animal fabuleux - mais l'est-il vraiment ? - va livrer ses secrets dans l'exposition annuelle destinée aux enfants et rien qu'aux enfants au Musée des Beaux-Arts.

Dans une première partie, après avoir dépassé le dragon qui sort de son antre, les enfants découvriront les vestiges de ces mythiques dragons : squelettes et œil de dragon.

Puis ils découvriront, dans l'imaginaire occidental, ce qu'était le dragon, pourfendu par des cohortes de saints chevaliers sauvant des princesses ou piétiné par de courageuses femmes. Quelques armes anciennes qui auraient pu tuer le dragon seront aussi exposées. Des bannières de nobles chevaliers, illustrées de dragons,



donneront aux petits artistes à l'âme guerrière des exemples d'armoiries à dessiner.

Ensuite, les jeunes visiteurs seront entraînés dans l'univers oriental où le dragon devient un être bienfaisant qui fait venir la pluie sur les récoltes. Un dragon de cérémonie mesurant 21m de long règnera sur l'espace et le tambour qui est chargé de le réveiller sera mis à la disposition des audacieux. Gageons que ce dragon ne dormira pas très souvent. Les huit

bannières de l'empereur de Chine, illustrées de dragons, veilleront sur ce dragon de papier.

Au plafond de la salle d'activité sera exposée la constellation du dragon : une piste pour lire, à la nuit tombée, les étoiles dans le ciel et faire naître ainsi quelques vocations.

Musée des Beaux-Arts
29, cloître Notre-Dame
tél. 02 37 90 45 80

Amnesty International expose les 20 et 21 novembre

L'expo d'Amnesty a 20 ans



Pour ses 20 ans l'expo d'Amnesty International retrouve la collégiale Saint-André. Les artisans fidèles à la manifestation rencontrent chaque année une clientèle d'habitues. Vitraux, bijoux, étain, cuir, art africain, aquarelles, tableaux, accessoires de mode, l'expo d'Amnesty propose des objets d'art de grande qualité. C'est l'occasion de trouver des cadeaux de Noël originaux. Deux associations s'associent

à l'événement : l'association des camps palestiniens de Bethléem et l'association des chrétiens pour l'abolition de la torture. Amnesty International présentera aussi ses actions en cours et deux expositions seront consacrées aux enfants et aux femmes.

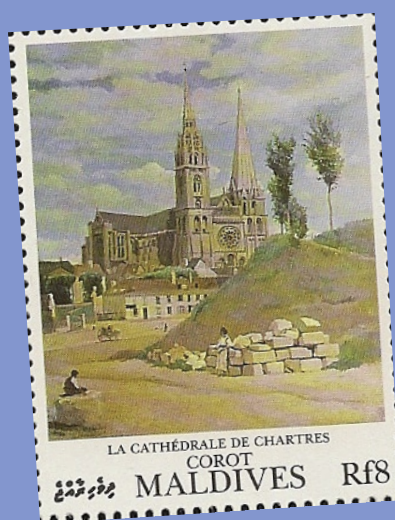
Renseignements
tél. 06 82 92 06 59.

Collégiale Saint-André.
Samedi 20 novembre de 13h30 à 19h et dimanche 21 de 10h à 19h.
Entrée libre.

Le coin des philatélistes

Corot et la cathédrale

Camille Corot était à Chartres (place Châtelet) en 1830. Nous avons retrouvé la « carte postale » qu'il a envoyée au monde entier...



Non, bien sûr, il faudra encore attendre une soixantaine d'années pour que les cartes soient illustrées et 19 ans pour voir le premier timbre en France.

Celui que nous vous proposons ce mois-ci n'est pas français, et est un extrait de ce que les philatélistes appellent un feuillet. Les îles Maldives ont surfé sur la vague « Bicentenaire du Louvre » en 1993, pour émettre des



œuvres de David, Corot et Fragonard. Le feuillet qui nous intéresse, nous chartrains, est numéroté 205 dans la longue liste des catalogues. Huit œuvres (donc 8 valeurs) de Corot encadrent une vignette sans valeur. C'est ainsi qu'il faut le conserver dans nos albums. Bizarrement (ou commercialement ?), le catalogue attribue un numéro particulier à chacun des timbres qui composent le feuillet : celui de la cathédrale porte le n° 1603. C'est pourtant contraire aux bases mêmes de la philatélie, qui veulent que l'on conserve ces feuillets intacts, entiers, sans les casser...

Enfin chacun fait ce qu'il lui plaît, mais sachez que si vous les séparez, vous aurez quand même un Corot de casé !

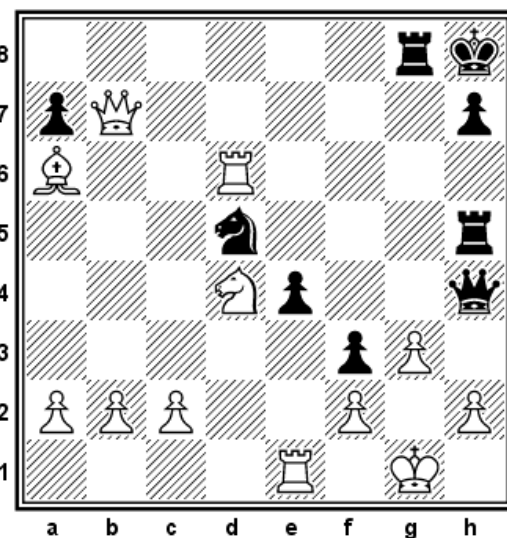
Jean-Francis RESSORT
Cercle philatélique chartrain

Echecs

Trouvez l'astuce !


Désormais, chaque mois, le magazine *Votre Ville* vous propose un problème d'échecs, suggéré par le club d'échecs de l'association Jeanne d'Arc. La solution sera publiée en fin de magazine le mois prochain.

Les blancs ont le trait



Pour jouer aux échecs à Chartres, contactez Nigel DUKE au 06 88 01 15 56, email : nigel-duke@orange.fr ou consulter notre site web : www.chartres-echecs.fr Association Jeanne d'Arc, 89 rue du Grand-Faubourg, 28000 Chartres.

Autour de la médiathèque

	Vieux do Vieille cité Subodoré			T de PTT Du vent dans les branches		Déesse Pavillons	Vieux reptile volant Négation	Se rendras
	On la trouve au second étage	Résidu de fusion Attendu pour vous virer					Soleil Vaporisai en violet	
Son nom Identité de l'architecte	Son ancienne affectation	Police des polices Droque				Réfutas		
								Cartésien
				Tête d'affiche		Teen-agers		
Place voisine Coule ou pas Coutumes				Poste restante Bleue ou à point		Troquet		
				Tiers de rumba Relatif		Céline pour les intimes		
Faux Fabriques Prune	Emballent les pales					Créateurs	Saintes initiales Éculés	
					© JFR 2010		Utilise Oiseaux marins	
					Cantine Petits carreaux			Issu Séchée
Adoptées Musique Néo-vinyl				Instinctif Reste				
					Trônes			
					Foyer Souvent dopné			« VOTRE VILLE » nov. 2010
Image en couleurs Go !	Croquis Règle Épais			Attaches Court				Poème
	Désaxé Résineux						Conjonction Troisième homme	
		La vôtre, si on vouvoie			Famille de Babar			
Mélodie Tragiques							Sudiste	

Solution des mots fléchés le mois prochain.

Tribunes de l'opposition

Un « Rés'eaux » pour agrandir le Complexe !



La volonté de l'UMP de supprimer les piscines anciennes, mais de proximité, au profit d'un seul et unique complexe aquatique, a eu pour effet de réduire l'offre d'accès à la seule piscine pour les habitants de l'agglo.

Face au choix du complexe unique, nous défendons, dans l'intérêt notamment des plus jeunes le concept de « Rés'eaux » avec différents sites : l'Odysée bien sûr, **la piscine des Vauroux de Mainvilliers et un nouveau site au sud de l'agglomération** (Le Coudray ou Morancez ?) pour faciliter l'accès des scolaires.

Pourquoi défendons-nous ce réseau de piscines ?

La réalité pour l'utilisateur :

Un droit d'entrée beaucoup plus cher que celui des précédentes piscines et une qualité d'accueil pas au rendez-vous. Seules 5 lignes sur les 10 sont réellement ouvertes au public. Les autres étant réservées, selon Vert Marine « **aux clubs et à différentes activités** », alors qu'elles sont restées fermées tout l'été, sans aucune activité. Même choses pour les deux autres bassins : « **Pas assez de personnel de surveillance** », nous dit-on...

De nombreuses pannes : des températures de l'eau « fluctuantes » plutôt vers le bas, des fuites dans les canalisations, une fosse de plongée qui menace de se fissurer sous la pression de l'eau, une piscine à vagues plutôt à une vague en raison de moteur en panne, une inondation par la toiture cet été (**il y a une piscine que certains ont fermée pour les mêmes raisons ...**).

La réalité pour les écoles :

La municipalité dit être en conformité avec les textes, dans l'apprentissage de la natation aux enfants, en oubliant de dire que les exigences de l'Etat, n'ont cessées de diminuer depuis 2002. Dans les faits, les 14 000 créneaux horaires réservés, sont des créneaux par 1/2 heure, voire moins. Pas question d'apprendre à nager, **il s'agit tout au plus d'une familiarisation à l'eau.**

Avec les embouteillages réguliers et les distances d'accès, certains élèves de l'agglo de Chartres, sur un créneau de deux heures officielles de natation, ne passent que **20 min dans l'eau** ! Qu'en serait-il si le futur grand Chartres voyait le jour ?

La réalité pour l'école de natation :

Une attente de plus de trois heures, pour inscrire son enfant **... pour finalement être sur une liste d'attente.** N'aurait-il pas été judicieux de conserver une deuxième piscine ? Pour les cours particuliers, bien des habitants attendent encore pour une demande faite en juillet ! Les petits bassins (dont le 25m) sont fermés au public certains soirs en semaine, réservés à l'aquagym et autres ; les parents doivent aller dans le 50m avec leurs enfants, s'ils veulent nager en famille ... De plus, il serait question de la construction d'un autre bassin extérieur. Pour le même prix d'entrée sans doute ... ??? ... mais toujours aussi loin des écoles ?

Par ailleurs, Vert Marine, le délégataire n'assume pas ses missions de services publics avec sa politique commerciale discutable :

- pas de remboursement du prix de l'entrée en cas de panne des bassins à bulles, du sauna ou du hammam (SPACE FITNESS),
- pas de diminution des tarifs d'été, quand la piscine à une vague ne fonctionne pas,

- les vestiaires ne sont pas adaptés aux maternelles,
- pas d'avertissement de fermeture de la piscine à 16H00, si vous avez la « *bêtise* » d'arriver à 15h30, même quand le plein tarif a été acquitté !
- pas de possibilité de pique-nique, même pour les centres de loisirs : « **vous pouvez manger sur le parking mais toute sortie est définitive !** » ; pour les autres usagers, il reste le restaurant « *Les Rives* » et son contrat d'exclusivité avec le complexe aquatique. Et puis, qui a essayé de faire rembourser son PASS ? Edifiant !

Tous ces dysfonctionnements, mais également **l'absence de prise en compte des demandes des scolaires et des personnes âgées qui ne souhaitent pas forcément nager à l'Odysée dans un bassin de 50m nous conduisent à proposer un nouveau projet : « Rés'eaux ».**

L'objectif des élus ne doit pas être de faire gagner de l'argent à Vert Marine, **mais de servir un projet d'agglomération ambitieux.** Voilà le sens de cette proposition.

En haut : Noël BILLARD, Ghislaine DANE, Nicole SIRANDRE
En bas, Myriam BIYADI, David LEBON, Sophie DARMON, Alain CABARET
Contact : elus.sr.chartres@gmail.com

PAYER PLUS... POUR SE LOGER MOINS



Un nouveau coup dur vient d'être porté par le gouvernement à la politique du logement, et c'est sous les huées que le secrétaire d'Etat au Logement, Benoist Apparu a clôturé le congrès des HLM en septembre dernier. En effet, l'Etat qui réduit année après année ses aides au logement social a maintenant l'intention de prélever durant 3 ans une taxe de 2% sur les loyers, ce qui représente **340 millions d'euros par an** pour les organismes HLM, soit un surcoût de 80 euros par an et par locataire. Le gouvernement dit vouloir aussi plafonner la hausse des loyers HLM.

La conséquence inévitable de **cette politique désastreuse** sera de freiner la construction de logements neufs de la part des offices HLM et de ralentir l'entretien du patrimoine existant.

Rappelons qu'il manque 900000 logements sociaux dans notre pays et que 650000 ménages sont sur des listes d'attente pour intégrer le parc HLM. **Dans l'agglomération chartraine 3000 familles attendent d'être logées.**

Et pendant ce temps, la majorité du conseil municipal de Chartres a autorisé le 25 septembre dernier le rachat par son office HLM d'une partie du parc départemental de l'Habitat Eurélien cédé par le Conseil général d'Eure et Loir.

De nombreuses questions se posent :

- Quels sont les objectifs de Chartres Habitat dans ce rachat de près de 2500 logements sur les communes de Lucé et Mainvilliers ?
- Quels objectifs poursuit le Conseil général en se désengageant du logement social en ville ?
- Pourquoi le conseil d'administration de l'Habitat Eurélien n'a toujours pas voté cette cession ?
- Y a-t-il eu plusieurs estimations des domaines et le prix de vente correspond-il à la valeur réelle du patrimoine ?
- Les locataires ont-ils été bien informés du changement de bailleur ?

- Comment les 48 salariés qui partiront avec le patrimoine ont-ils été traités ?

Alors, si vous additionnez désengagement de l'Etat, nouvelle taxe à payer par l'office HLM, situation financière critique de Chartres Habitat (relevée par les rapports de la MILOS et de la Chambre régionale des comptes en avril 2010) et rachat par Chartres Habitat de 2367 logements, 12 locaux commerciaux et 236 garages à l'Habitat Eurélien pour 70 millions d'euros, vous trouvez autant de marges de manœuvre perdues pour le logement social.

Il est clair qu'avec une telle situation, les ménages de l'agglomération chartreuse et particulièrement ceux aux ressources modestes continueront à subir la pénurie de logement et les conséquences de la crise économique.

Eric Chevée
modem-chartres@orange.fr

Un choix,



Il y a quelques jours, des lycéens défilaient dans les rues de Chartres contre la réforme des retraites. On croit rêver... non pas que des jeunes manifestent mais à qui va-t-on faire croire qu'à 16 ans, on pense à la retraite ? ça sent la grande manip. Il y a urgence à transmettre l'esprit de discernement et d'indépendance des idées. Il y a urgence à former des adultes en devenir capables de réfléchir que le politique ne puisse manipuler.

Je ne peux m'empêcher de faire le lien avec un homme mis à l'honneur par la municipalité de Chartres: Pierre Faure.

Le 21 octobre est inaugurée une nouvelle rue reliant l'avenue Victor Hugo à la rue Francis Vovelle : la rue Pierre Faure. Mais qui était il donc ?

Il était prêtre jésuite connu dans le monde entier pour sa pédagogie qui se réfère à l'œuvre d'Edouard Seguin et de Maria Montessori. Au-delà des techniques qu'il met au service des valeurs chrétiennes, sa pédagogie se veut constructive de la personnalité des jeunes : développer la curiosité, l'autonomie, la responsabilité et le sens des autres. Visionnaire mais aussi réaliste, homme d'Espérance, il a ouvert des chemins dont la pertinence est toujours d'actualité. Les faits à Chartres sont là pour le prouver.

Le choix d'un nom n'est pas neutre. Avoir choisi Henri IV pour le pôle enfance et non Léopold Sedar Senghor, grand poète de la négritude comme l'avait demandé le groupe socialiste rompt avec l'image du quartier de Beaulieu.

Avoir choisi le nom de Pierre Faure pour cette nouvelle rue met en exergue des valeurs humanistes. Ce n'est pas un choix neutre. C'est un choix exigeant. C'est un choix engageant pour la Majorité.

Nadège GAUJARD
nadege.gaujard@gmail.com

L'exception chartreuse a de l'avenir

Au moment où le pays engage - tardivement et donc douloureusement - la réforme de ses régimes sociaux et la réduction de ses déficits publics, il faut s'interroger sur ce qu'il faut bien appeler l'exception chartreuse.

Pendant des années, l'opposition municipale a refusé de comprendre ce qui se passait ici en mettant le redressement chartrain sur le compte d'une pseudo-dette cachée. Elle n'arrivait pas à admettre que l'on pouvait à la fois baisser chaque année les taux des impôts locaux, multiplier dans le même temps les investissements, et contenir la dette à un niveau stable en euros courants, et donc inférieur en euros constants (qui tient compte de la hausse des prix chaque année).

L'admettre, c'était il est vrai condamner la gestion pitoyable de la municipalité précédente depuis 1977. Nous y pensions l'autre jour lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants à Chartres. Car ces Chartreux là n'avaient pas connu la mise sous tutelle préfectorale des comptes de la Ville de Chartres. Ils n'avaient pas vécu l'absence d'investissements dans cette ville dont les habitants étaient privés, malgré tous les discours sur le progrès social et l'égalité, des équipements les plus nécessaires : médiathèque, complexe aquatique, complexe cinématographique, conservatoire digne de ce nom, parking moderne de centre-ville, etc...

Chartres déclinait, doucement mais sûrement.

Cela a été le mérite de notre municipalité et de son Maire que d'inverser le processus : diminuer **progressivement** les taux des impôts locaux devenus insupportables et dissuasifs, réduire les charges de fonctionnement de la Ville pour consacrer l'argent public au rattrapage du retard d'équipement et à l'investissement.

À Chartres, la différence entre la droite et la gauche apparaît clairement : la première privilégie l'investissement et donc l'avenir, la deuxième s'enlise dans les dépenses de fonctionnement et donc la hausse inévitable des impôts.

Après son échec de 2008, l'opposition municipale semble changer de discours. Elle ne remet plus en cause ce qui a été fait (et que la population a validé par son vote), elle se jette à corps perdu dans la surenchère : les socialistes se mettent à réclamer davantage d'équipements (superfétatoires et identiques à ceux qu'ils proclamaient impossibles à réaliser et à financer), et un centriste égaré dans la gauche protestataire demande une baisse supplémentaire des impôts locaux (tout en s'alliant durablement avec les apôtres d'une hausse brutale de cette même fiscalité locale).

Ce « modèle chartrain » désoriente l'opposition. Laissons-la à son désarroi.

Jean-Pierre Gorges a fixé nos objectifs : nous n'allons pas construire trois « odysées » et quatre médiathèques supplémentaires. Nous allons continuer à investir dans la réfection des places du centre-ville, dans la poursuite de la restructuration urbaine de ce qui fut Beaulieu et se mue maintenant en Petits-Clos (là où est le pôle scolaire Henri IV) ou en Chemin Doux (là où nous venons d'inaugurer le superbe complexe Squash-Badminton).

Nous allons construire de nouvelles Maisons Pour Tous, comme à Rechèvres et ensuite à Bel Air, etc...

Notre ambition ne se résume pas à cette accumulation d'investissements. C'est pourquoi nous consacrons autant d'énergie à promouvoir des circulations douces, à pied comme à vélo. C'est pourquoi nous avons commencé la révolution programmée de la Gare de Chartres. C'est pourquoi nous réfléchissons en ce moment sur l'organisation du quartier Cathédrale pour le bien-être de ses habitants comme pour la meilleure attractivité de la ville. En français d'aujourd'hui, cette action d'ensemble doit être qualifiée d'écologique. Car c'est notre ambition de faire de toute la ville de Chartres une éco-cité.

Le groupe des élus de la majorité



PAPIERS : lesquels garder, *lesquels jeter ?*

Assurance

• **Contrats et avenants**

10 ans à compter de leur résiliation dès lors qu'ils ont garanti votre responsabilité (c'est-à-dire couvert les dommages que vous pouviez causer aux autres). Il s'agit de l'assurance voiture, des assurances professionnelles et des contrats «multirisques habitation».

À vie si un sinistre a engagé votre responsabilité et a provoqué des dommages corporels graves.

10 ans pour les garanties «assurance dommage», obligatoires pour des travaux de construction.

• **Avis d'échéance et quittance de règlement des primes**

A conserver 2 ans.

• **Correspondances échangées avec l'assureur**

A conserver 2 ans. Il peut s'agir du double des demandes de modification du contrat, de résiliation ; les réponses de l'assureur doivent également être gardées 2 ans.

• **Dossier sinistre**

A conserver 2 ans s'il s'agit d'un sinistre qui n'a provoqué que des dommages matériels (dégât des eaux).

La vie entière en cas de dommages corporels graves. Une indemnisation peut en effet être obtenue des années plus tard si des séquelles, en lien avec l'accident, apparaissent longtemps après ce dernier.

Banque

• Relevés de compte et talons de chèques

A conserver 10 ans au minimum.

Les relevés de compte sont très importants car ils retracent tous les mouvements, en crédit ou débit, opérés sur votre compte. Ils peuvent, ainsi, attester du paiement des impôts, des cotisations d'assurance...

Or, pendant 10 ans, délai de conservation des archives par la banque, vous pouvez demander réparation d'une erreur de compte commise.

Néanmoins, il peut être opportun de garder, pendant 30 ans, les relevés portant des opérations bancaires importantes, notamment en matière immobilière ou de prêt.

Cela dit, au-delà de 10 ans, faute de pouvoir les confronter avec des documents détenus par la banque, ils ne constitueront pas une preuve à part entière.

Attention ! Les relevés de compte portent bien souvent une mention selon laquelle à défaut de contestation dans un certain délai, en général 1 mois, vous êtes censé avoir approuvé le relevé.

Cette indication ne vous prive pas, pour autant, de demander dans le délai de 10 ans la correction d'une erreur (arrêt de la cour de cassation, chambre commerciale du 3 novembre 2004). Ne tardez pas, cependant, à pointer votre relevé de compte. Car l'absence de contrôle peut être considérée comme une négligence fautive vous privant d'une régularisation.

En outre, en cas de débits de carte bancaire frauduleux, vous avez 70 jours pour déposer une réclamation écrite à compter de la date de l'opération contestée. Ce délai légal peut être prolongé par le contrat passé avec la banque, sans pouvoir dépasser 120 jours.

Si vous contestez à temps, les sommes seront recreditées sur votre compte.

• Bordereaux de remise de chèques, d'argent liquide, avis de virement, factures de carte bancaire

A conserver jusqu'à ce que les opérations aient été portées sur votre relevé de compte que vous aurez contrôlé scrupuleusement.

• Contrat de prêt à la consommation

A conserver au moins 2 ans après la dernière mensualité de remboursement. La trace des paiements se trouvera sur le relevé de compte.

• Contrat de prêt immobilier

A conserver 10 ans après la dernière échéance de remboursement. Les paiements des mensualités sont attestés par le relevé de compte.

• Chèque

Vous devez présenter le chèque qui vous a été remis pendant sa durée de validité, qui est de 1 an et 8 jours. Passé ce délai, le banquier peut refuser le paiement. Il vous faudra alors demander un nouveau chèque à celui qui l'a émis.

Factures

• Achat d'un bien de consommation

2 ans au moins ou le temps de la garantie s'il est plus important. La facture acquittée ne sert pas seulement à attester du paiement du prix. Elle constitue aussi la preuve de la valeur du bien, élément à produire à son assureur lorsque celui-ci a été volé, par exemple.

Les factures des biens ou objets de valeur doivent donc être conservées aussi longtemps que vous en êtes propriétaire. Conservez également les factures de réparation, qui prouvent le bon état d'entretien, si l'assureur a besoin de vous indemniser en cas de sinistre.

• Prestations de service (pressing, garagiste, plombier...)

10 ans si le professionnel qui in-

tervient est un commerçant ou exerce sous la forme d'une société commerciale. 30 ans s'il s'agit d'un artisan.

• Gaz, électricité

Les factures et justificatifs de paiement doivent être gardés 5 ans.

• Eau

Lorsqu'elle est distribuée par la commune ou un groupement de communes, le délai de conservation des factures est de 4 ans. Il est réduit à 2 ans lorsque la distribution est assurée par une entreprise privée.

• Téléphone

1 an quel que soit l'opérateur (France Télécom ou les opérateurs alternatifs).

• Hôtel, restaurant

6 mois pour les factures acquittées. C'est le délai maximum dont dispose le professionnel pour réclamer. Vous les conserverez plus longtemps si, pour l'imposition de vos revenus, vous avez opté pour la déduction des frais réels

Impôts

• Impôt sur le revenu

Pour pouvoir répondre à une demande du fisc ou faire face à un contrôle, gardez la copie de la déclaration ainsi que les justificatifs des dépenses qui vous ont donné droit à un avantage en impôt (crédit d'impôt pour certains équipements de la résidence principale, par exemple) pendant 4 ans au moins.

En effet, les revenus de 2006 que vous déclarerez en 2007 pourront être contrôlés jusqu'au 31 décembre 2009. Conservez les avis d'imposition correspondant pendant 4 ans au moins.

Attention ! Les documents ayant trait à un avantage fiscal lié à un engagement de votre part qui court sur plus de 4 ans doivent être gardés plus longtemps (exemple : les 9 ans de location exigés pour bénéficier de l'amor-

tissement Robien). Il en est de même lorsque vous reportez un déficit sur plusieurs années (déficit foncier, par exemple).

En ce qui concerne les preuves du paiement de l'impôt (talon de chèque, trace sur le relevé de compte...), vous devez les conserver 4 ans au moins. C'est le délai dont dispose l'administration pour réclamer son dû à compter de la date de la mise en recouvrement.

• **Taxe d'habitation et taxe foncière**

Les avis d'imposition et les justificatifs d'exonération doivent être gardés 2 ans (les documents relatifs aux impôts locaux dus en 2006 doivent être conservés au moins toute l'année 2007).

Les preuves du paiement (talon de chèque et relevé de compte) sont à conserver 4 ans au moins à compter de la date de la mise en recouvrement.

• **Droits d'enregistrement**

Droits d'enregistrement en cas de vente d'un bien immobilier, de donation ou de succession : 10 ans au moins

Logement

• **Titre de propriété**

Jusqu'à la revente du logement.

• **Copropriété**

Jusqu'à la revente du logement, le règlement de copropriété et les procès-verbaux des assemblées générales des copropriétaires. Pendant 10 ans, les appels de charges de copropriété, les justificatifs de paiement et les correspondances avec le syndic.

• **Location**

Pendant 5 ans après la sortie des lieux, le bail, les états des lieux d'entrée et de sortie, l'acte de cautionnement. Il faut garder les quittances de loyer et les documents relatifs aux charges dues par le locataire pendant 5 ans.

Car, pendant ce délai, propriétaire et locataire peuvent réclamer ou contester le paiement des loyers et des charges.

• **Travaux**

Les contrats et factures d'entrepreneur, au moins 10 ans. Mais, pour les travaux les plus importants, de préférence 30 ans ou pendant toute la durée de détention du logement si vous en êtes propriétaire.

En cas de revente, par exemple, certains travaux de rénovation, d'agrandissement, d'amélioration peuvent en effet être déduits de l'éventuelle plus-value dégagée si elle est imposable.

Santé

• **Dossiers médicaux**

A vie. Vous garderez soigneusement, classés par dates, les radiographies, échographies... et résultats d'analyses importants, les documents liés à une intervention chirurgicale ainsi que tous ceux en lien avec un accident du travail ou une maladie professionnelle.

• **Décompte de remboursement de Sécurité sociale**

2 ans. Vous pouvez réclamer le paiement d'une prestation pendant 2 ans à compter du 1er jour du trimestre civil qui suit celui au cours duquel a eu lieu la dépense de santé.

Ce document est essentiel car il récapitule vos dépenses de santé, vous permet de pointer l'exactitude des remboursements.

Il peut également vous être utile pour obtenir le remboursement complémentaire de l'organisme mutualiste.

En effet, la disparition progressive de la feuille de soins avec en contrepartie la généralisation de la transmission à la Sécurité sociale par voie informatique des données qu'elle contenait font que le patient ne détient plus d'imprimé attestant du paiement des honoraires.

• **Vie professionnelle - Retraite Contrat de travail, bulletins de salaire, certificats de travail, relevés de points de retraites complémentaires**

Au moins jusqu'à ce que vous fassiez liquider vos retraites. Par précaution, vous pouvez les garder à vie.

• **Chômage**

Les avis de paiement des allocations doivent être conservés jusqu'à ce que vous fassiez liquider votre retraite et au moins 3 ans après leur versement. Pendant ce délai, l'ASSEDIC peut réclamer des sommes indûment versées (10 ans en cas de fraude).

• **Indemnités journalières suite à un arrêt de travail**

Les justificatifs de paiement sont à garder jusqu'à la retraite et au moins pendant deux ans après leur versement.

• **Notification de la retraite ou titre de pension**

A vie car ce document justifie votre statut de retraité.

• **Avis annuel**

Ce document est envoyé, par exemple, une fois par an aux retraités du régime général (anciens salariés) pour la déclaration fiscale des revenus. Conservé au moins 1 an, il atteste de ce que vous avez reçu de la caisse une année donnée.



UN TERRAIN À DISPOSITION

La commune libre de Saint Brice loue pour toute manifestation (vin d'honneur, mariage, repas champêtre, fête familiale...) un terrain arboré, entièrement clos et aménagé de 3000 m². Il comprend des locaux couverts avec chambre froide, points d'eau chaude et froide et une tente de 120 m².

Renseignements
tél. 02 37 34 05 13
ou 06 76 59 41 88.

CAFÉ PHILO

Le prochain café philo se déroulera au bar le Parisien de 17h à 19h le samedi 13 novembre sur le thème : «Faut-il voir du sens dans le simple fait de manger ?»

Contact : Bertrand
tél 06 80 40 93 41

Site Internet :
<http://cafephilochartres.free.fr>

INITIATION ET PERFECTIONNEMENT À L'INFORMATIQUE

Le Club Léo Lagrange propose de vous initier ou d'approfondir vos connaissances informatiques (Internet, Word®, Open office® ou Works, Picasa®, Gimp®, Photoshop®).

Renseignements :
Club Léo Lagrange 1,
rue Saint Martin au Val Aile C
Porte 12 Chartres
tél. 02 37 28 75 40.
contact@leolagrangechartres.com
www.leolagrangechartres.com

RECYCLAGE CARTOUCHES D'ENCRE ET TÉLÉPHONES PORTABLES

Le Comité départemental 28 de la Ligue contre le cancer a mis en place la récupération des petites cartouches d'encre et des téléphones portables.

Il suffit de venir au Comité retirer des sacs/enveloppes qui sont déjà affranchis, d'y insérer 1 ou 2 cartouches ou 1 téléphone et de le poster.

Cela rapporte à notre Comité 1 € pour une petite cartouche, 2.40 € pour un téléphone
Aucun frais de votre part !

Nous comptons sur vous afin d'aider les malades d'Eure et Loir
Comité départemental 28 de la Ligue contre le cancer
7, rue Gabriel Péri,
28000 Chartres.
Tél 02 37 21 19 50.

RÉSEAU SANTÉ OU TABAC 28

Réunions d'aide à l'arrêt du tabac et consultations individuelles de tabacologie. Gratuit. Prochaines réunions à Chartres : mardi 9 novembre à 17h30, samedi 4 décembre à 11h, jeudi 6 janvier 2011 à 17h30.

Renseignements et inscriptions :
RST28 au 02 37 30 31 05.

JOURNÉE MONDIALE DU DIABÈTE

Le 14 novembre. Pour la 2^e année consécutive, la société Novo Nordisk et la ville de Chartres s'associent pour lancer une opération de sensibilisation en illuminant certains sites en bleu, symbole des Nations Unies.

CONTES ET LÉGENDES À L'HÔPITAL

L'association des Bibliothécaires de l'Hôpital propose jusqu'au 18 novembre une animation autour des contes et légendes dans le service Pédiatrie.

Renseignements
tél. 02 37 30 30 14.

EXPOSITION

Portrait de fleurs, gravures anciennes et herbes folles.

La société d'horticulture d'Eure-et-loir organise une exposition qui aura lieu dans le pavillon de la société (39 avenue d'Aligre), samedi 27 et dimanche 28 novembre, de 10h à 17h30.

Photographies de Henri-Daniel Feuillade, gravures d'Edouard Muller (1872), herbier d'une collection privée.

AU COMPA

Expo Manger des yeux par l'artiste Jean-Luc Parant, jusqu'en août 2011.

Le thème de la faim est le sujet majeur de la prochaine grande exposition annuelle « *La fin de la faim - Comment nourrir les hommes ?* », Le Compa a donc invité l'artiste plas-

ticien Jean-Luc Parant de renommée nationale (Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, Centre Georges Pompidou...)

THÉ DANSANT

L'association du quartier de la Croix Bonnard et de ses riverains organise un thé dansant le dimanche 14 novembre, de 14h30 à 19h30, au salon Marceau de l'Hôtel de Ville. L'animation sera assurée par l'orchestre Isocèle.

Entrée : 11 euros.
Renseignements et Inscription
au 06 11 71 80 12 ou
au 02 37 28 16 82.

COURSES HIPPIQUES

Prochaines réunions : dimanche 14 et 21 novembre, dimanche 3 décembre journée PMU.

Solution au problème d'échecs n°1 (Votre Ville 94) :

1... Tour d5 ! En reprenant avec le pion c4, le diagonale a6-f1 devient disponible pour le fou b7, ce qui permet au fou de couvrir la case f1.

2. Après c x d4 pour éviter Tour h5 mat, les noirs jouent 2... Dame g3. L'idée est de mater en mettant la dame sur h2. Il n'y a pas moyen de l'éviter. Par exemple 3. Rg1 Fxg6 après quoi il ne reste que quelques sacrifices pour retarder l'inévitable.

Solution des mots fléchés du numéro d'octobre	B	A	P	S	G	I					
	B	A	L	I	S	A	G	E			
	R	I	N	C	I	O	N	S			
	B	R	O	C	A	N	T	E			
A	S	E	I	N	E	T	H	A	I		
R	D	U	C	M	A	L	U				
E	T	A	P	E	A	U	V	I	N	O	L
I	T	E	D	R	U	D	O	G	E		
S	E	R	R	E	F	R	A	I	S		
L	A	R	M	E	S	D	I	E	S	E	
N	A	N	Z	E	N	I	R				
A	V	R	I	L	F	I	L	E	T	A	
L	I	C	E	R	E	S	I	N	E	S	
L	E	C	H	E	R	E	N	T	N	U	S
S	T	E	A	G	E	E	E	T	E		
V	O	S	T	S	R	I	O	M			
I	C	I	C	O	U	T	I	L	N	B	
H	O	R	I	O	N	R	E	E	L	L	
R	E	L	U	T	A	N	T	A	L	E	

Rappel : l'affichage du permis de construire est obligatoire

Dès l'obtention du permis de construire, un panneau doit être apposé conformément aux articles A.424-1 à A.424-4 du code de l'urbanisme.

C'est au bénéficiaire de l'autorisation (ou le déclarant) d'effectuer l'affichage.

Le défaut d'affichage constitue une infraction pouvant être relevée par la Mairie.

Les dimensions du panneau doivent être supérieures à 80 cm.

Les indications doivent être, et demeurer lisibles pendant toute la durée du chantier, depuis la voie publique ou un espace ouvert au public.

Déclarations de Travaux déposées

M MME THEURILLAT	36 RUE DU BOIS MERRAIN	TRAVAUX DE COUVERTURE
CINQ SUR CINQ	11 RUE NOEL BALLAY	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
FONCIA BRETTE	8 RUE DES MARAIS	POSE DE PORTAILS COULISSANTS
M BAUDIN	3 RUE DELACROIX	CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LOCAUX
M MME HUDE - RIBEIRO	81 RUE SAINT BRICE	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
M CHEVE FREDERIC	35 RUE DES VIEUX CAPUCINS	REPLACEMENT DE PORTAIL
FRANCE TELECOM	4 RUE NOEL BALLAY	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
SYNDIC CARDONNET	7 RUE NOEL BALLAY	ISOLATION ET RAVALEMENT DE FACADE
M MME MAUPU OLIVIER	77 RUE DU BOURGNEUF	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LES ENFANTS DU PARADIS	9 PLACE DE LA PORTE SAINT MICHEL	MISE EN PLACE D'UN ECRAN ACOUSTIQUE ET D'UNE PARABOLE
MME FERET ISABELLE	3 RUE ROBERT BLIN	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
M BONNEBAS GEORGES	23 RUE DES GRENETS	TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES
M VILLEDIEU ROLAND	29 RUE DE SOURS	POSE D'UN VOLET ROULANT
SCI DE MONS	64 AVENUE DU MARECHAL MAUNOURY	CHANGEMENT DE DESTINATION
M AIDAT CHRISTOPHE	59 RUE DE RECEVRES	TRAVAUX D'ISOLATION PAR L'EXTERIEUR
MME CHAUVEAU ANNICK	34 RUE SAINT PIERRE	TRAVAUX DE RENOVATION DE MENUISERIES EXTERIEURES
SOCIETE GFP	2 RUE JOSEPH FOURIER	POSE D'UN PORTAIL COULISSANT
M POMMIER DENIS	38 RUE SAINT BRICE	CREATION D'UN ABRI A BOIS
M BOUILLON ALAIN	13 RUE NICOLAS LORIN	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
M HUGUES MAXIME	90 RUE DES GRANDES FILLES DIEU	POSE D'UN PORTAIL COULISSANT
M LEES RANCEZE	13 RUE ALBERTO CAPPABIANCA	TRAVAUX DE CLOTURE
VILLE DE CHARTRES	GROUPE SCOLAIRE RUE HUYSMANS	CREATION ET MODIFICATION DE PORTES EXTERIEURES

Déclarations Préalables délivrées

M BONNET DENIS	43 RUE DES VIEUX CAPUCINS	CONSTRUCTION D'UN ABRI DE JARDIN
M DUPE JOEL	7 PLACE DE LA PORTE SAINT MICHEL	TRAVAUX DE COUVERTURE
SARL SWAROVSKI	34 RUE DU SOLEIL D'OR	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
FRANPRIX EXPANSION	6 PLACE MARCEAU	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
M BAUDOIN	57 BOULEVARD CHARLES PEGUY	CREATION DE TERRASSE ET TRAVAUX DE CLOTURE
M LECLERC FRANCOIS	5 RUE VANGEON	REMISE EN ETAT D'UN BARDAGE EXTERIEUR
M SHI JIANGJIA	2 RUE DU SOLEIL D'OR	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
ERDF	AVENUE NICOLAS CONTE	INSTALLATION D'UN POSTE DE TRANSFORMATION
M CERISIER ALBAN	34 RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN	TRAVAUX DE COUVERTURE
M PALLUAU JEAN LUC	4 RUE DE VARIZE	RAVALEMENT DE FACADE
LPCR IMMO	RUE BLAISE PASCAL	CHANGEMENT DE DESTINATION
MME COLOM LAURE	17 RUE DE LA PIE	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
M OSMANI DJAMEL	44 RUE MURET	REPLACEMENT DE MENUISERIE EXTERIEURE
M WINIGER JEAN-CLAUDE	24 RUE ADOLPHE LECOCQ	TRAVAUX DE CLOTURE
MARIE FRANCE BOUTIQUE	24 PLACE DU CYGNE	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
M TRECU MICHEL	71 RUE DU FAUBOURG LA GRAPPE	TRAVAUX DE CLOTURE
M COLLOMBEAU ROGER	5 RUE DE LA GADERIE	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES

M MARTIN MICHEL	34 RUE DES PERRIERS	CONSTRUCTION DE VERANDA
M BOURGEOT JEAN CLAUDE	13 RUE DU PETIT BEAUVAIS	RENOVATION D'UNE MAISON D'HABITATION
SCI MOLIERE	21 BOULEVARD CHASLES	TRAVAUX DE RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES
M BAIS GUILLAUME	14 RUE RENOUARD SAINT LOUP	RENOVATION DE FACADES ET MENUISERIES EXTERIEURES
SCI DU 63 RUE MURET	5 BOULEVARD DE LA COURTILLE	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
M BULUT KAZIM	37 RUE DE BRETIGNY	RENOVATION D'UNE MAISON D'HABITATION
SCI PHILIPPE	4 RUE DE LA PORTE DROUAISE	REPLACEMENT DE VOLETS
GENERALE D'OPTIQUE	15 AVENUE JOSEPH PICHARD	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
M MAROLLEAU BERTRAND	3 RUE DU DOCTEUR MAUNOURY	REPLACEMENT DE CHASSIS DE TOIT
M AUBERT DANIEL	14 RUE DU REMPART CHATELET	REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
M MME ROUSSEAU - ONALI	30 RUE DES COMTESSES	TRAVAUX DE CLOTURE

Permis de Construire déposés

SYNDIC PROV. DE LA COPROPRIETE	7 ET 9 RUE DU POT VERT	REHABILITATION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (PC MODIFICATIF)
M JAMET PHILIPPE	112 BIS RUE DU FAUBOURG SAINT JEAN	CONSTRUCTION D'UNE EXTENSION (PC MODIFICATIF)
MME LALLOZ	12 BOULEVARD DE LA COURTILLE	EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION (PC MODIFICATIF)
SCCV COPPELIA	3 RUE NICOLE	CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COLLECTIF (PC MODIFICATIF)
M DEMAY YANN	10 RUE BLERHOT	CREATION D'UNE TERRASSE
SCI NOVA	53 RUE DES CHAISES	TRAVAUX D'EXTENSION ET COUVERTURE D'UN ESPACE DE STOCKAGE
SCI DU PARC ANDRE	89 BIS RUE DE SOURS	CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 3 LOGEMENTS

Permis de Construire délivrés

VILLE DE CHARTRES	RUE D'ALLONNES	CONSTRUCTION D'EQUIPEMENTS SPORTIFS (PC MODIFICATIF)
M LEVIEUX FRANCK	10 ET 12 RUE DE L'ARBRE DE LA LIBERTE	CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION (PC MODIFICATIF)
M MME COSNIER	14 RUE DE REVERDY	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
M HUVELIN VINCENT	37 RUE SAINT CHERON	REHABILITATION D'UNE GRANGE EN HABITATION
M TRUILLET NICOLAS	14 RUE DE REVERDY	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
M MME NOUVELLON	80 RUE DE FRESNAY	CONSTRUCTION D'UNE VERANDA
M LETELLIER SYRIL	5 RUE HENRY DUNANT	DEMOLITION PARTIELLE ET TRAVAUX D'EXTENSION

Permis de démolir délivrés

MME BARDON NITA	1 BIS RUE DU PARC	DEMOLITION DE GARAGE
ASSOC INSTITUTION NOTRE DAME	2 AVENUE BETHOUART	DEMOLITION DE BATIMENTS A USAGE SCOLAIRE

Le Service urbanisme communique :

Pour une meilleure qualité d'accueil et une instruction des dossiers encore plus performante, le Service urbanisme réglementaire et opérationnel ne sera plus ouvert au public le mardi matin à compter du 15 novembre. Les horaires d'ouverture au public seront donc de 9h à 12h tous les matins et de 14h à 17h les lundi, mercredi, jeudi et vendredi.

Déclarations Préalables déposées

FONCIA BRETTE	20 RUE DE LA BRECHE	INSTALLATION DE BOITES A LETTRES
M OUBARI ALI	28 RUE DE LA PORTE MORARD	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
SARL LMVP	30 RUE SAINTE MEME	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
MME DUVAL KARINE	20 RUE DES GRANDES PIERRES COUVERTES	REPLACEMENT DE MENUISERIES ET POSE ABRI DE JARDIN
M ARES FABRICE	4 RUE DU CHENE DORE	TRAVAUX DE COUVERTURE
SCI VENTOSE	16 BOULEVARD CHASLES	RENOVATION DE FACADE
M CAR JEAN-PHILIPPE	38 AVENUE AMBROISE PARE	REPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES
SARL AXEAUD	4 PLACE DES EPARS	MODIFICATION DE FACADE COMMERCIALE
SCI DU 7 RUE SAINTE MEME	7 RUE SAINTE MEME	TRAVAUX DE RENOVATION DE FACADE
MME ALCARAS CLAUDINE	11 RUE HENRY DUNANT	REPLACEMENT DE MENUISERIES ET RAVALEMENT DE FACADE
MME ALCARAS	11 RUE HENRY DUNANT	TRAVAUX DE CLOTURE
M BECUWE GERARD	5 RUE NICOCHE T	FERMETURE DE LOGGIA ET POSE DE VOLETS ROULANTS
M PERRUCHOT MARCEL	11 RUE SAINT BRICE	REFECTION D'UN ENDUIT DE SOUBASSEMENT
M CLEMENT HERVE	13 RUE VICTOR GILBERT	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
CHARTRES HABITAT	23 RUE DES BAS BOURGS	AMENAGEMENT DE GARAGES EN BUREAUX
CONSORT'S RENAULT	69 RUE DES GRANDES FILLES DIEU	DIVISION PARCELLAIRE
M NAUDINET SEBASTIEN	8 RUE DES VIGNES	TRAVAUX DE CLOTURE
NOVO NORDISK CHARTRES	45 AVENUE D'ORLEANS	TRAVAUX DE CLOTURE ET INSTALLATION D'UN ELEVATEUR PMR
M FLIPPE JEAN-MICHEL	1 RUE DU PETIT RACHIGNY	TRAVAUX DE CLOTURE
MME TOTEM	8 RUE RENOARD SAINT LOUP	MODIFICATION DE FACADE
SARL ESPRIT GOURMAND	6 RUE DU CHEVAL BLANC	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
M ARTUS JEAN CHRISTOPHE	10 RUE DE LA CROIX JUMELIN	TRAVAUX DE COUVERTURE
MME LOCHOU SOPHIE	47 RUE GUYNEMER	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
M MME BEDOUI MARDHIA et MOHAMMED TAIEB	23 RUE VERCINGETORIX	TRAVAUX DE CLOTURE
M KUBICKI ANDRE	20 RUE DE RECHEVRES	TRAVAUX DE CLOTURE
M MME CHARTON	6 TERTRE DE LA POISSONNERIE	TRAVAUX DE RENOVATION DES FACADES
MME BELT SYLVIE	21 RUE DE L'ARBRE DE LA LIBERTE	TRAVAUX DE CLOTURE
SCI JML	19 RUE DU DOCTEUR GIBERT	MODIFICATION DE FACADE
TECHNITOIT CHARTRES	14 ALLEE PROMETHEE	CREATION D'UNE NOUVELLE BAIE ET CREATION DE PARKING
M DEZELUS PASCAL	1 RUE DE RECHEVRES	REAMENAGEMENT DE L'ENTREE DE LA MAISON
SCI REVERDY MAIGNON	32 RUE DE REVERDY	REPLACEMENT DE MENUISERIES, RAVALEMENT ET COUVERTURE
MME BARRAZ VALERIE	21 RUE SAINTE MEME	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
M CIRADE XAVIER	140 RUE GABRIEL PERI	POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
M BRAHIMI NOREDINE	28 RUE DE LA PORTE MORARD	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
MME POIRRIER RENEE	74 RUE SAINT CHERON	POSE DE VOLETS ROULANTS

Déclarations Préalables délivrées

M DEMAY YANN	10 RUE LOUIS BLERIOT	TRAVAUX DE CLOTURE ET MODIFICATION DE FACADES
MME MARTINEZ	43 RUE NOEL BALLAY	TRAVAUX DE COUVERTURE
MARIE FRANCE BOUTIQUE	24 PLACE DU CYGNE	RENOVATION DE FACADE COMMERCIALE
M BOURGEOT JEAN CLAUDE	13 RUE DU PETIT BEAUVAIS	TRAVAUX DE RENOVATION GENERALE DU BATIMENT
SCI MOLIERE	21 BOULEVARD CHASLES	RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES
M CONSOLANDI JEAN BERNARD	1 RUE PAUL VALERY	TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES
M BAIS GUILLAUME	14 RUE RENOARD SAINT LOUP	TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET RENOVATION DES MENUISERIES

SCI DU 63 RUE MURET	5 BOULEVARD DE LA COURTILLE	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
MME BERTRAND MARIE ANDREE	12 RUE CHANTAULT	RENOVATION DES MENUISERIES EXTERIEURES
M BULUT KAZIM	37 RUE DE BRETIGNY	REPLACEMENT DE MENUISERIES, TRAVAUX DE RAVALEMENT ET COUVERTURE
M Sulpice ERIC	55 RUE DE REVERDY	TRAVAUX DE CLOTURE
SCI PHILIPPE-ROGER	4 RUE DE LA PORTE DROUAISE	REPLACEMENT DE VOLETS
M TORRES ALAIN	30 RUE DES BAS BOURGS	TRAVAUX DE RAVALEMENT
M MAROLLEAU BERTRAND	3 RUE DU DOCTEUR MAUNOURY	CREATION DE CHASSIS DE TOIT
M AUBERT DANIEL	14 RUE DU REMPART CHATELET	REPLACEMENT DE LA PORTE D'ENTREE
M MME THEURILLAT	36 RUE DU BOIS MERRAIN	TRAVAUX DE COUVERTURE
FONCIA BRETTE	8 RUE DES MARAIS	INSTALLATION DE PORTAILS COULISSANTS
M BAUDIN	3 RUE DELACROIX	CHANGEMENT D'AFFECTATION DE LOCAUX
M MME HUDDE - RIBEIRO	81 RUE SAINT BRICE	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
M MME MAUPU	77 RUE DU BOURGNEUF	REPLACEMENT DE MENUISERIES EXTERIEURES
LES ENFANTS DU PARADIS	9 PLACE DE LA PORTE SAINT MICHEL	MISE EN PLACE D'UN ECRAN ACOUSTIQUE ET POSE ANTENNE PARABOLIQUE

Permis de Construire déposés

MME ROWSON JOSETTE	36 RUE DES COMTESSES	MODIFICIATION DE FACADE (PC MODIFICATIF)
FONDATION D'AUTEUIL	3, 5, 5BIS RUE DE LA CROIX JUMELIN	CHANGEMENT DE DESTINATION (HABITATION EN MECS)
MME RYMLAND NICOLE	53 RUE DE REVERDY	CHANGEMENT DE DESTINATION AVEC MODIFICATION DE FACADE
CHARLOTT'PATRIMOINE	8 à 12 ALLEE PROMETHEE	CONSTRUCTION D'UN BATIMENT DE BUREAUX
M MME GOUSSARD	18 RUE DE VARIZE	EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION
SARL A'PROMOTION	ZAC PARC D'ARCHEVILLIERS	CONSTRUCTION DE DEUX BATIMENTS A USAGE DE BUREAUX
SCI DE LA PORTE DROUAISE	1 PLACE DROUAISE	CONSTRUCTION DE 3 BATIMENTS A USAGE D'HABITATION ET DE COMMERCES
HABIVA	SENTE DE BEAULIEU	CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER
MME BARDON ANITA	1 BIS RUE DU PARC	CONSTRUCTION D'UNE MAISON INDIVIDUELLE
MME BARDON ANITA	1 BIS RUE DU PARC	CONSTRUCTION D'UN GARAGE
DIOCESE DE CHARTRES	22 ET 24 AVENUE D'ALIGRE	TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DEMOLITION PARTIELLE

Permis de Construire délivrés

MME LALLOZ MARIE-ANTOINETTE	12 BOULEVARD DE LA COURTILLE	EXTENSION D'HABITATION ET TRAVAUX DE DEMOLITION (PC MODIFICATIF)
VILLE DE CHARTRES	9 RUE DE LA PAIX	CONSTRUCTION D'UNE MAISON POUR TOUS
M MME AUGAY	11 RUE PARMENTIER	TRAVAUX D'EXTENSION D'UNE MAISON D'HABITATION
CONSEIL GENERAL D'EURE ET LOIR	9 ET 11 RUE DU CARDINAL PIE	REAMENAGEMENT INTERIEUR DES LOCAUX
ASSOCIATION DES PARALYSES	6 RUE VINCENT CHEVARD	TRAVAUX D'EXTENSION
M MME EVRARD	8 RUE DE LA CROIX JUMELIN	TRAVAUX D'EXTENSION
M LETELLIER SYRIL	5 RUE HENRY DUNANT	TRAVAUX D'EXTENSION ET DEMOLITION PARTIELLE

Permis de Construire délivrés

VILLE DE CHARTRES	6 ET 8 RUE DES BLOTTES	DEMOLITION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE
VILLE DE CHARTRES	20 ET 22 AVENUE DE BEAULIEU	DEMOLITION D'UN ETABLISSEMENT SCOLAIRE ET CRECHE
CHARTRES AMENAGEMENT	57 AVENUE JEAN MERMOZ	DEMOLITION D'UNE MAISON D'HABITATION
MMA IARD	7 AVENUE MARCEL PROUST	DEMOLITION DE LA PISCINE

COMPTE RENDU SUCCINCT ET ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

du JEUDI 23 SEPTEMBRE 2010

LE CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GORGES, Député-Maire de Chartres :

- DESIGNE, Madame MESNARD, Adjointe au Maire, Secrétaire de Séance.

- PREND connaissance des décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- ASSISTE à la présentation, par Monsieur Géroudet, d'un diaporama sur la Porte Guillaume.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et assimilés - Compte rendus d'activité : Service public d'eau potable - alimentation en eau potable - Service public d'assainissement des eaux usées - Gestion des équipements de traitement et de valorisation des déchets - Complexe Aquatique avec Patinoire - Année 2009 :

- PREND ACTE de la communication des rapports susvisés

2. Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance - Commission « Lutte contre le commerce illicite » - Désignation de deux

membres du Conseil Municipal : unanimité

- DESIGNE Madame BARRAULT, Adjointe au Maire, et Monsieur CABARET, représentants la Ville de Chartres au sein de la Commission « Lutte contre le commerce illicite » mise en place par le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance.

FINANCES

3. Chartres Habitat - Garantie d'emprunt - Acquisition de 2 367 logements, de 12 locaux commerciaux et de 236 garages fermés - Acquisition de patrimoine auprès de l'Habitat Eurélien sur l'Agglomération de Chartres : majorité (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, M. Chevée, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré votent contre)

- ACCORDE sa garantie pour le remboursement d'un emprunt PEX que CHARTRES HABITAT se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, destinés à financer l'acquisition de 2 367 logements, de 12 locaux commerciaux et de 236 garages fermés situés sur le territoire de l'agglomération chartreuse.

- APPROUVE les caractéristiques du prêt PEX consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations telles que précisées ci-dessus.

- ACCORDE sa garantie d'un taux maximum de 50 % pour la durée totale du prêt, soit 35 ans.

- S'ENGAGE, au cas où Char-

tres Habitat, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations adressée par lettre missive en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts.

- AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et Chartres Habitat.

4. Chartres Habitat - Garantie d'emprunt - Quartier du Puits Drouet - 10 logements en PLUS - Rectificatif : unanimité des votes exprimés (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, M. Chevée, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré s'abstiennent)

- PREND ACTE du changement du montant du prêt destiné à financer la construction de 10 logements collectifs situés dans le quartier du Puits Drouet à Chartres, de 627 266,00 € à désormais 508 770,00 € ; ses caractéristiques restant identiques.

ANIMATION - PROMOTION DE LA VILLE

5. Exposition au Muséum - Convention de partenariat

entre la Ville de Chartres et la Société des Amis du Muséum de Chartres et des Naturalistes d'Eure-et-Loir : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Chartres et la Société des Amis du Muséum de Chartres et des Naturalistes d'Eure-et-Loir,

- FIXE le montant de la participation de la Ville de Chartres à 450 €,

- AUTORISE le Maire ou sont Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

6. Exposition au Muséum – Convention de partenariat entre la Ville de Chartres et la Société Mycologique de la Loupe : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Chartres et la Société Mycologique de la Loupe,

- FIXE le montant de la participation de la Ville de Chartres à 600 €,

- AUTORISE le Maire ou sont Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

7. Exposition au Muséum – Convention de partenariat entre la Ville de Chartres et les Sociétés d'Horticulture d'Eure-et-Loir et de l'Orne : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Chartres et les Sociétés d'Horticulture d'Eure-et-Loir et de l'Orne,

- FIXE le montant de la participation de la Ville de Chartres à 450 €,

- AUTORISE le Maire ou sont Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

8. Balade semi-nocturne 2010 – Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la Mutuelle MCD : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la Mutuelle MCD et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée

9. Balade semi-nocturne 2010 – Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Chérie FM Eure-et-Loir : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville et Chérie FM Eure-et-Loir et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée

10. Salon des Associations 2010 – Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Chérie FM Eure-et-Loir : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et Chérie FM Eure-et-Loir et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée

11. Salon des Associations 2010 – Convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel du Centre : unanimité

- APPROUVE les termes de la convention de parrainage entre la Ville de Chartres et la caisse fédérale du Crédit Mutuel du Centre et autorise le Maire ou son représentant à signer la convention susvisée.

SPORTS :

12. Association Boxe Chartraine – Grand gala de clôture – Subvention : unanimité

- VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Association Boxe Chartraine.

13. Dojo Beauceron (club de judo et de ju-jitsu) – Initiation

au judo – Subvention : unanimité

- VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 € au Dojo Beauceron dans le cadre de l'action initiation Judo dans les écoles Jacques Prévert et Maurice Carême.

14. Horizon de Beaulieu Chartres – Section Squash – Inauguration de l'équipement Squash et Badminton – Subvention supplémentaire : unanimité

- VOTE l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € à l'Horizon de Beaulieu Chartres Section Squash.

CULTURE :

15. Conservatoire à Rayonnement Départemental de Musique et de Danse – Dispositif « aide aux jeunes talents » : unanimité

- FIXE la gratuité des études pour les enfants intégrés dans le dispositif « jeunes talents ».

16. Projet CITYBOOK – Partenariat avec l'Institut BUREN – Accueil d'artistes : unanimité

- APPROUVE le principe de l'accueil d'artistes dans le cadre du projet CITYBOOK développé par l'Institut BUREN,

- ACCEPTE de prendre en charge les frais relatifs à l'accueil de 6 artistes en résidence entre mai et octobre 2011,

- AUTORISE le Maire ou son représentant à collaborer au dossier de demande de subvention auprès du Conseil de l'Europe par l'institut de Buren et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet

PERSONNEL :

17. Budget 2010 – Attribution d'une subvention au Comité

des Œuvres Sociales de la Ville et du CCAS : unanimité

- VOTE l'attribution d'un complément de subvention au Comité des Œuvres Sociales de la Ville et du CCAS pour un montant de 18 934,97 €.

18. Prise en charge partielle des frais de transports publics pour les trajets domicile/travail – Modificatif : unanimité

- DIT que la délibération n°10/139 du 22 avril 2010 susvisée prend effet le 27 avril 2010, date de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département en application des dispositions du décret n°2006-1663 du 22 décembre 2006 susvisé,
- MODIFIE ladite délibération par la suppression de son 4ème alinéa,
- INDIQUE que les dispositions du décret n°2010-676 du 21 juin 2010 susvisé s'appliqueront de plein droit au 1er juillet 2010,
- PRECISE qu'à cette date, la délibération n°10/139 susvisée est abrogée.

19. Renouvellement de poste – Directeur des Affaires Culturelles : majorité (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré votent contre – M. Chevéé s'abstient)

- APPROUVE le renouvellement du contrat du Directeur des Affaires Culturelles pour une durée de 3 ans susceptible d'être reconduite par décision expresse, au regard des nécessités de service et dans l'hypothèse où le recrutement d'un fonctionnaire resterait infructueux.- INDIQUE que l'intéressé sera rémunéré par référence à l'un des grades du cadre d'emplois des Attachés Territoriaux, sur la base de l'indice afférent à un échelon déterminé eu égard à son expérience et à la

technicité détenue, et percevra le régime indemnitaire afférent au grade de recrutement ainsi que la prime annuelle, dans les mêmes conditions que le personnel communal.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer le contrat correspondant et tous avenants à intervenir pour la gestion de la situation administrative de l'intéressé.

AFFAIRES IMMOBILIERES :

20. Opération Saint-Jean – Acquisition de parcelles : unanimité des votes exprimés (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré s'abstiennent=

- DECIDE d'acquérir, au prix de 106 461,81 € T.T.C. les parcelles cadastrées section DB n°s 303 (18 m²), et 308 (1 m²) sente Saint-Jean, n° 317 (328 m²) 9 rue Maurice Jusselin, et n°s 319 (26 m²) et 320 (10 m²) Petit Rachigny, soit une superficie totale de 383 m², auprès de la Société d'Economie Mixte « Chartres Développements Immobiliers ».
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

21. ORU 71 rue du Faubourg-la-Grappe – Acquisition partielles de terrains : unanimité (M. Teilleux ne participe pas au vote)

- DECIDE l'acquisition des parties de parcelles de terrains situées 71, rue du Faubourg La Grappe, cadastrées section BV n°s 16 p, d'une superficie respective de 20 m² environ sur rue et de 18 m² environ en fond de parcelle, au prix de 3 500 € avec une indemnité de remploi de 700 €, soit un prix total de 4 200 €, auprès de Monsieur Michel TRECUL ou

de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

- DECIDE également qu'une indemnité totale de 16 056,64 € T.T.C. correspondant aux divers travaux cités ci-dessus sera versée à Monsieur Michel TRECUL ou à toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

22. 78 rue du Faubourg-la-Grappe – Parcelle de terrain BV n° 196 – Cession : unanimité

- DECIDE la cession de la parcelle de terrain située 78, rue du Faubourg La Grappe, cadastrée section BV n° 196, d'une superficie de 354 m², au prix de 42 500 €, au profit de Chartres Habitat (Office Public de l'Habitat de Chartres).

- PRECISE qu'après la réalisation de son programme immobilier, Chartres Habitat cédera à la Ville de Chartres, la partie grevée de l'emplacement réservé n° 14 (élargissement de la rue du Faubourg La Grappe), au regard du P.L.U..

- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes et documents à intervenir.

23. Immeuble angle 6 rue des Grenets et 4 Place Saint-Aignan – Cession : unanimité des votes exprimés (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré s'abstiennent)

- DECIDE la cession des parcelles situées 6, rue des Grenets et 4, place Saint-Aignan, cadastrées section AI n°s 434, 460 et 486, d'une superficie respective de terrain de 19 m², 37 m² et 43 m², soit 99 m² au total, au prix de 40 000 € nets vendeurs, au profit de Madame Michèle et Monsieur

Eric LEPAGNOT ou de toutes autres personnes physiques ou morales pouvant s'y substituer.

- PRECISE que ces acquéreurs devront respecter les servitudes constituées dans l'acte de vente du 6 mai 2010 et reprendre à leur charge l'ensemble des travaux nécessaires à la stabilisation et à la confortation du bâti incombant à la Ville au titre du protocole d'accord du 9 avril 2009.
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tous actes à intervenir.

ARCHEOLOGIE :

24. Marché de travaux – Communauté des Terrasses et Vallées de Maintenon – Commune de Pierres – ZA « Les Bouleaux de la Savatte » - Fouille archéologique préventive – Candidature – Approbation – Autorisation : unanimité

- APPROUVE le principe de la candidature du service Archéologie de la ville de Chartres à l'appel d'offres lancé par la communauté de commune des Terrasses et Vallées de Maintenon pour la réalisation d'une fouille archéologique préventive sur la commune de Pierres « Les Bouleaux de la Savatte »;
- AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer toute pièce de l'offre financière proposée par la Ville pour la procédure susvisée.

25. Demande de subvention au Ministère de la Culture pour aide à la publication des données de la fouille de Sours – Les Ouches : unanimité

- AUTORISE le maire ou son représentant à demander une subvention au Ministère de la Culture.

URBANISME :

26. Dénomination de giratoires – Approbation : unanimité

- APPROUVE la dénomination des giratoires, conformément aux propositions de la présente délibération et du plan annexé :

- le giratoire numéroté 1 au plan annexé, à l'intersection de la RD 910 et de la RN 123 :

« rond-point de Paris » ;

- le giratoire numéroté 2 au plan annexé, à l'intersection de la Rue de Sours et de la RN 123 :

« rond-point de Sours » ;

- le giratoire numéroté 3 au plan annexé, à l'intersection de l'Avenue d'Orléans et de la RN 123 :

« rond-point d'Orléans ».

27. Aménagement de 3 fenêtres et pose d'enceintes sonores dans l'appartement 8 Cloître Notre-Dame – Autorisation de signature pour déclaration préalable : unanimité des votes exprimés (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré s'abstiennent)

- AUTORISE le Maire ou son représentant à déposer toute déclaration préalable concernant l'immeuble susvisé.

28. Permis de construire/démolir – Autorisation de signature : unanimité des votes exprimés (M. Billard s'abstient)

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer et déposer les demandes de permis de démolir susvisées.

29. Création d'une chambre funéraire rue Saint-Barthélémy – Avis : unanimité des votes exprimés (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, M. Chevée, Mme Dané,

Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré s'abstiennent – Mme Mesnard, Mme Chédeville, M. Mayinda ne participent pas au vote)

- EMET UN AVIS DEFAVORABLE sur le projet de création de chambre funéraire rue Saint-Barthélémy à Chartres.

MARCHES PUBLICS – ATTRIBUTIONS :

30. Marché à bons de commande pour l'extension de la vidéo protection – Approbation – Autorisation : majorité (M. Lebon, M. Billard, M. Cabaret, Mme Dané, Mme Biyadi, Mme Darmon, Mme Sirandré votent contre – M. Chevée s'abstient)

- APPROUVE le titulaire et le montant du marché concernant les travaux d'extension de la vidéo protection selon le choix opéré par le représentant du pouvoir adjudicateur tel qu'il est défini ci-dessus,
- AUTORISE le Député-maire, ou son représentant à signer le marché à intervenir,

31. Maintenance préventive et corrective des installations de chauffage et climatisation et des adoucisseurs de la Ville de Chartres et du CCAS – Approbation – Autorisation : unanimité

- APPROUVE les titulaires et les montants des marchés concernant le lot n°1 « Maintenance préventive et corrective des installations de chauffage et climatisation de la Ville de Chartres et du CCAS de la Ville de Chartres » et le lot n°2 « Maintenance préventive et corrective des adoucisseurs de la Ville de Chartres et du CCAS de la Ville de Chartres », selon le choix opéré par la commission d'appel d'offres
- AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer les marchés à intervenir selon le

choix opéré par la commission d'appel d'offres

32. Construction d'une Maison Pour Tous – Quartier de Rechèvres – Approbation – Autorisation : unanimité

- APPROUVE les titulaires et les montants des marchés concernant la construction d'une Maison Pour Tous – Quartier de Rechèvres selon le choix opéré par le représentant du pouvoir adjudicateur

- AUTORISE le Député-maire, ou son représentant à signer le marché à intervenir.

MARCHES PUBLICS AVENANTS :

33. Création de trois classes à l'école Maurice de Vlaminck – Avenant 1 au marché 2010.106 – Approbation – Autorisation : unanimité

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché n°2010-106 relatif à la création de trois classes à l'école Maurice de Vlaminck

- AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer ledit avenant.

MARCHES PUBLICS RECONDUCTIONS :

34. Travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Ville de Chartres – 1ères reconductions de marchés - Approbation – Autorisation : unanimité

- APPROUVE la première reconduction des marchés n°2009-177 (Lot 1), n°2009-178 (Lot 2), n°2009-179 (Lot 3), n°2009-180 (Lot 4), n° 2009-181 (Lot 5), n°2009-182 (Lot 6), n°2009-183 (Lot 7), n°2009-184 (Lot 8), n°2009-185 (Lot 9), n°2009-186 (Lot 10), n°2009-187 (Lot 11), n°2009-188 (Lot 12), n°2009-

189 (Lot 13) concernant les travaux d'entretien et d'amélioration des bâtiments de la Ville de Chartres.

- AUTORISE le Député-maire ou son représentant à signer les dites reconductions

AFFAIRE DIVERSE :

35. Urbanisme – Révision Simplifiée du PLU – Aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage – Avis : unanimité :

- DECIDE de prescrire la mise en révision simplifiée du PLU de la ville de Chartres visée aux articles L 123-13 et suivants et R 123-21-1 du code de l'urbanisme, ayant comme objectif de permettre la réalisation du projet à caractère d'intérêt général d'aménagement d'une aire d'accueil des gens de voyage sur une secteur situé à l'Est de la zone des Propylées à Chartres.

- DECIDE de mener la procédure de révision simplifiée selon le cadre défini aux articles L 123-13 et suivants du code de l'urbanisme et notamment en ce qui concerne la consultation des différentes Personnes Publiques Associées.

- ARRETE les modalités de concertation prévues aux articles L 300-2 du code de l'urbanisme suivantes :

Affichage de la présente délibération en Mairie ;

Parution dans le journal « Votre Ville »

Mise à disposition d'un dossier de présentation du projet à l'accueil de la Mairie, avec un registre sur lequel chacun pourra consigner ses observations.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, en lien avec la révision simplifiée du PLU.

- PRECISE notamment que conformément aux articles R 123-24 et R 123-25 du code de l'urbanisme, cette délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un mois. Mention de cet affichage sera insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département. Elle sera également publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R 212-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chacune de ces formalités de publicité indiquera le lieu où le dossier de présentation du projet peut être consulté à savoir l'accueil de la Mairie, Place des Halles à Chartres.

**LE DEPUTE-MAIRE
J.P.GORGES**

Le conseil municipal en direct sur Internet



Les séances du conseil municipal sont retransmises en direct sur internet. Pour suivre la séance en direct, il suffit de se connecter sur le site de la ville www.ville-chartres.fr et de cliquer sur le lien conseil municipal.

De plus, les Chartains et les internautes peuvent retrouver sur internet des extraits des derniers conseils municipaux.

Prochain conseil :
le jeudi 25 novembre à 20 h 30 au salon Marceau de l'Hôtel de Ville.

Des rendez-vous à ne pas manquer.

Par ailleurs, les réunions du conseil communautaire de "Chartres-Métropole" sont aussi diffusées sur internet sur le site www.chartres-metropole.fr



<http://www.ville-chartres.fr/site/site.php>

Bienvenue sur le site

la une



OK Rechercher



Jeunesse

Famille&Santé

Urbanisme

Tout savoir sur Chartres : www.ville-chartres.fr





civix

Ensemble pour la sécurité de tous

À chacun sa Place

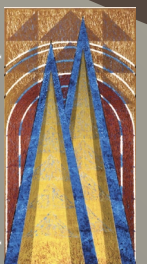


Le trottoir est un espace de circulation réservé aux piétons.

L'article R417-10 II 1° du Code de la Route mentionne l'interdiction de se garer sur un trottoir. L'amende prévue pour cette contravention de deuxième classe peut aller jusqu'à 150 euros.



Capitale de la lumière et du parfum



CHARTRES